

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 11, 2025

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:30 a.m. [ET] to examine Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan and the chair of this committee. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechéne: Julie Miville-Dechéne from Quebec.

Senator Audette: *Kuei*. [*Innu-aimun spoken*] Michèle Audette from Quebec.

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

Senator Simons: I'm Paula Simons from Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator K. Wells: Good morning. Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region. I'm just visiting this committee.

Senator Pate: Welcome to all of our witnesses. My name is Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

Senator Busson: Bev Busson, British Columbia. Welcome.

[*Translation*]

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we're meeting to continue our study of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act. This is a bill sponsored by Senator Pate.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour l'examen du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan et président du comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechéne : Julie Miville-Dechéne, du Québec.

La sénatrice Audette : *Kuei*. [*mots prononcés en innu-aimun*] Michèle Audette, du Québec.

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Je suis Paula Simons, du territoire visé par le Traité n° 6, en Saskatchewan.

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, du territoire des Micmacs, en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur K. Wells : Bonjour. Je m'appelle Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire visé par le Traité n° 10, au Manitoba.

La sénatrice Pate : Bienvenue à tous les témoins. Je m'appelle Kim Pate et je vis ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué du peuple algonquin anishinabe.

La sénatrice Busson : Bev Busson, de la Colombie-Britannique. Je vous souhaite la bienvenue.

[*Français*]

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, marrainé par la sénatrice Pate.

Our first panel is here: From the Assembly of First Nations, we welcome Savanna McGregor, National Women's Representative, Assembly of First Nations Quebec-Labrador; Patricia Lazore Bova, Special Advisor, Justice; and William David, Senior Legal Counsel.

By video conference, we also welcome Pamela Palmater, Chair in Indigenous Governance, Toronto Metropolitan University.

Welcome to all the witnesses. Thank you for joining us. We'll begin with opening remarks. I'll ask Ms. McGregor to start, followed by Ms. Palmater. These remarks are limited to five minutes or so. Ms. McGregor, please begin. Thank you.

Savanna McGregor, National Women's Representative, Assembly of First Nations Quebec-Labrador, Assembly of First Nations: Kwey. Good morning. *Minogizhebaawagad kakina.*

I'm Savanna McGregor, National Women's Representative of the Assembly of First Nations Quebec-Labrador and former Grand Chief of the Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council.

I would like to acknowledge that we're here on the unceded, unsurrendered territory of my beautiful people, and thank you for all the good work you all do, continue to do and will forever do on behalf of all Canadians, First Nations, Inuit and Métis people across our country. I also extend gratitude to you, Senator Pate, for your commitment in advancing this bill and honouring Tona Mills. It's heavy, and we need your help and support, just like we need all of your support.

Tona's case reflects a systemic reality: a correctional system that fails our people at every stage. Unfortunately, her story is not an isolated case. It is part of a long-standing pattern of neglect, discrimination and a lack of culturally appropriate support within federal corrections.

Bill S-205 is a chance to address systemic inequities. Indigenous Peoples remain disproportionately incarcerated and overrepresented in federal structured intervention units, or SIUs, making up nearly 50% of SIU placements. Of those, 63% experience long stays of 16 days or more. These numbers reveal a harmful pattern. First Nations inmates face higher SIU placement rates and prolonged isolation, worsening harm instead of promoting rehabilitation.

Notre premier groupe de témoins se compose de représentants de l'Assemblée des Premières Nations, soit Savanna McGregor, représentante nationale des femmes à l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador, Patricia Lazore Bova, conseillère spéciale, Justice, et William David, conseiller juridique principal.

Nous accueillons également Pamela Palmater, titulaire de la Chaire en gouvernance autochtone à la Toronto Metropolitan University, qui témoignera par vidéoconférence.

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins et je vous remercie de vous joindre à nous. Nous allons d'abord entendre les déclarations préliminaires. Je demanderais à Mme McGregor de commencer et nous entendrons ensuite Me Palmater. Vos interventions sont limitées à environ cinq minutes. Madame McGregor, veuillez commencer. Merci.

Savanna McGregor, représentante nationale des femmes, Assemblée des Premières Nations Québec Labrador : Kwey. Bonjour. *Minogizhebaawagadkakina.*

Je m'appelle Savanna McGregor et je suis représentante nationale des femmes de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador et ancienne grande cheffe du Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg.

Je tiens à souligner que nous sommes ici sur le territoire non cédé et non restitué de mon magnifique peuple. Je vous remercie pour tout le bon travail que vous faites, que vous continuez à faire et que vous ferez toujours au nom de l'ensemble des Canadiens, Premières Nations, Inuits et Métis de notre pays. Mes remerciements s'adressent également à vous, sénatrice Pate, pour votre engagement à faire avancer ce projet de loi et à rendre hommage à Tona Mills. C'est une lourde tâche et nous avons besoin de votre aide et de votre soutien, tout comme nous avons besoin du soutien de vous tous.

Le cas de Tona est le reflet d'une réalité systémique, celle d'un système correctionnel qui laisse tomber nos gens à toutes les étapes. L'histoire de Tona n'est malheureusement pas un cas isolé. Elle s'inscrit dans une longue tradition de négligence, de discrimination et de manque de soutien adapté à la culture au sein des services correctionnels fédéraux.

Le projet de loi S-205 nous donne l'occasion de corriger ces iniquités systémiques. Les Autochtones continuent d'être incarcérés en nombre disproportionné et surreprésentés dans les unités fédérales d'intervention structurée, les UIS, où ils représentent près de la moitié des détenus qui y sont placés. De ce nombre, 63 % y demeurent pour de longues périodes de 16 jours ou plus. Ces chiffres révèlent une tendance dangereuse. Les détenus autochtones sont plus nombreux à être placés dans des unités d'intervention structurée et en isolement prolongé, ce qui ne fait qu'aggraver les préjudices à leur égard au lieu de favoriser leur réhabilitation.

At the recent Special Chiefs Assembly, First Nations-in-Assembly reaffirmed the urgent need to end isolation practices in federal corrections. The case of Joey Toutsaint, a Dene man from the Black Lake First Nation, illustrates these systemic failures. In over 20 years of being incarcerated, Joey has spent over 3,000 days — eight years — in segregation or SIUs, suffering severe psychological and physical impacts of prolonged isolation.

Despite his eligibility for culturally appropriate support, Correctional Service Canada, or CSC, has not facilitated section 81 transfers to healing lodges or section 84 release planning with his community. As you have heard from previous witnesses, prolonged isolation or segregation through SIUs causes deep psychological, neurological and physical harm, especially for First Nations inmates who are already impacted by the effects of intergenerational trauma that is rooted in colonization.

We support Bill S-205, which creates a cap of 48 hours for confinement without a court order, reducing the risk of the prolonged harms of isolation. We support Bill S-205's requirement for immediate mental health assessments and the transfer of inmates with severe conditions to hospitals or psychiatric facilities. First Nations inmates must receive culturally and clinically appropriate care, not isolation.

The system must move from punitive practices to healing-based approaches rooted in First Nations perspectives. Tona's law would strengthen oversight by giving courts more power to review extended confinement and allowing inmates to apply for sentence reductions if decisions by CSC staff were discriminatory or unjust. This supports accountability and will hopefully address the systemic racism that First Nations inmates face within the justice system and Correctional Service Canada.

Sections 81 and 84 of the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA, are crucial but severely underused. They allow partnerships with First Nations to deliver custody programming and reintegration services, yet inmates classified as medium or maximum security are excluded from section 81 agreements, denying access to culturally appropriate programs and supports. This barrier is also compounded by systemic bias and risk assessment tools used by CSC often to overclassify First Nations inmates due to factors such as prior convictions, institutional misconduct and social history without accounting for intergenerational trauma or cultural strengths, which is often highlighted in *Gladue* reports.

À la récente assemblée spéciale des chefs, les Premières Nations-en-assemblée ont réaffirmé l'urgence de mettre fin aux pratiques d'isolement dans les services correctionnels fédéraux. Le cas de Joey Toutsaint, un Déné de la Première Nation de Black Lake, illustre bien les échecs du système. Sur une période de plus de 20 ans d'incarcération, Joey a passé plus de 3 000 jours — huit ans — en isolement ou dans des unités d'intervention structurée, ce qui lui a laissé de graves séquelles psychologiques et physiques.

Même si Joey était admissible à un soutien adapté à sa culture, le Service correctionnel du Canada, ou SCC, n'a pas facilité son transfert vers un pavillon de ressourcement, comme le prévoit l'article 81, ni la planification de sa libération au sein de sa communauté, comme le requiert l'article 84. Comme d'autres témoins vous l'ont dit, l'isolement prolongé ou l'isolement cellulaire dans une unité d'intervention structurée cause de graves dommages psychologiques, neurologiques et physiques, en particulier aux détenus des Premières Nations qui composent déjà avec les séquelles du traumatisme intergénérationnel découlant de la colonisation.

Nous appuyons le projet de loi S-205, qui prévoit une durée maximale de 48 heures pour la détention sans ordonnance d'un tribunal, réduisant ainsi le risque de préjudices persistants causés par l'isolement. Nous appuyons la disposition du projet de loi S-205 qui exige la tenue immédiate d'une évaluation de la santé mentale et le transfert des détenus souffrant de troubles graves vers des hôpitaux ou des établissements psychiatriques. Les détenus des Premières Nations doivent recevoir des soins cliniques adaptés à leur culture, et non être placés en isolement.

Le système doit délaisser les pratiques punitives et adopter des approches de guérison enracinées dans les traditions des Premières Nations. La loi de Tona renforcerait la surveillance en conférant aux tribunaux un pouvoir élargi pour examiner les cas d'incarcération prolongée et en permettant aux détenus de demander des réductions de peine si les décisions du personnel du SCC sont discriminatoires ou injustes. Cette disposition favorise la reddition de comptes, tout en mettant fin, espérons-le, au racisme systémique dont sont victimes les détenus des Premières Nations dans le système de justice et au sein du Service correctionnel du Canada.

Les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition sont essentiels, mais ils sont malheureusement très peu utilisés. Ils permettent la création de partenariats avec les Premières Nations pour la prestation de programmes de garde et de services de réinsertion, mais les détenus ayant une cote de sécurité moyenne ou maximale sont exclus des ententes conclues en vertu de l'article 81, ce qui leur prive d'un accès à des programmes et à des mesures de soutien culturellement adaptés. À cet obstacle s'ajoutent les préjugés systémiques et les outils d'évaluation du risque que le SCC utilise souvent pour attribuer aux détenus autochtones une cote de sécurité supérieure en raison de facteurs comme des

These biased outcomes perpetuate exclusion from section 81 agreements and healing lodges, reinforcing cycles of incarcerations rather than supporting rehabilitation and self-determination. Expanding and fully implementing these agreements and removing barriers tied to the risk of classification is essential to reducing reincarceration, improving reintegration and upholding self-determination.

Correctional programming often lacks cultural relevance and is undermined by systemic bias. Many First Nations inmates are denied section 84 releases, which enable reintegration planning with their communities. CSC rarely provides adequate support, leaving inmates to reach statutory release without preparation and missing critical opportunities for safe reintegration.

By tightening the rules around the use of SIUs and requiring court oversight for extended confinement, Tona's law would improve systemic transparency and public trust.

The Chair: You're at six minutes. We're very tight for time. Would you like to close?

Ms. McGregor: Thank you for the extra minute.

First Nations continue to have limited authority to design, lead and assert sovereignty over our own justice systems. This must change if Canada is serious about reconciliation and justice reforms.

Chi-meegwetch kakina. Thank you, everybody.

The Chair: Thank you, Ms. McGregor.

Ms. Palmater, please proceed for five minutes or so. We are tight for time.

We're blessed to have 13 senators who want to ask questions. This is a good thing. It demonstrates the importance of this panel. Each senator will have four minutes to ask a question, and that includes the answer. It's very tight.

I'm going to tell all the witnesses that, quite likely, you will want to amplify some of what you're saying here today. We would really appreciate it if you would provide written comments in addition to your verbal comments here this

condamnations antérieures, l'inconduite en établissement et les antécédents sociaux, sans tenir compte du traumatisme intergénérationnel ni des forces culturelles. Cette lacune est souvent soulignée dans les rapports de type *Gladue*.

Ces résultats faussés perpétuent l'exclusion de détenus des ententes et des pavillons de ressourcement, prévus à l'article 81, et renforcent les cycles d'incarcération au lieu de favoriser la réhabilitation et l'autodétermination. L'élargissement et la mise en œuvre intégrale de ces ententes ainsi que la suppression des obstacles liés au risque de classification sont essentiels pour réduire le nombre de réincarcérations, faciliter la réintégration et favoriser l'autodétermination des détenus.

Les programmes correctionnels manquent souvent de pertinence culturelle et sont minés par des préjugés systémiques. De nombreux détenus autochtones se voient refuser une libération en vertu de l'article 84 qui permet de planifier la réinsertion sociale au sein de leur communauté. Comme le SCC offre rarement un soutien adapté, les détenus qui sont libérés d'office se retrouvent dehors sans aucune préparation et sans possibilité de réinsertion sociale sécuritaire.

En resserrant les règles relatives au recours aux unités d'intervention structurée et en exigeant une surveillance judiciaire pour l'incarcération prolongée, la loi de Tona améliorerait la transparence systémique et la confiance du public.

Le président : Vous en êtes à six minutes. Comme nous disposons de très peu de temps, je vous demanderais de conclure.

Mme McGregor : Je vous remercie de m'avoir laissé une minute de plus.

Les Premières Nations continuent d'avoir un pouvoir limité pour concevoir, diriger et affirmer leur souveraineté sur leurs propres systèmes de justice. Cela doit changer si le Canada est vraiment sérieux dans son engagement à l'égard de la réconciliation et de la réforme du système de justice.

Chi-meegwetch kakina. Merci à tous.

Le président : Merci, madame McGregor.

Madame Palmater, vous disposez d'environ cinq minutes. Nous sommes un peu à court de temps.

Nous avons la chance d'avoir ici 13 sénateurs qui souhaitent vous poser des questions. C'est bon signe parce cela démontre l'importance que vous avez en tant que témoins. Chaque sénateur disposera de quatre minutes, questions et réponses comprises. C'est très serré.

Je fais remarquer aux témoins qu'il est probable que vous souhaitiez étoffer certains de vos propos aujourd'hui. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre par écrit vos observations complémentaires. Après les avoir étudiées, nos

morning, and this will be studied by the analysts and distributed to all the senators. That will enhance the ability of the Senate to do its good work with the important information you're giving us. Thank you very much.

Ms. Palmater, please proceed.

Pamela Palmater, Chair, Indigenous Governance, Toronto Metropolitan University, as an individual: Thank you. *Kwey*. Hello. [*Indigenous language spoken*] Pam Palmater. I'm from Eel River Bar First Nation, which is part of the larger Mi'kmaq Nation. Thank you for inviting me to appear and for all the amazing senators on this committee who care about this issue. Thank you to Senator Pate for doing this in Tona's name.

By way of background, I've been a lawyer for about 26 years, and 10 of those were at Justice Canada. My research specializes in things including human rights and public safety, of which this is an issue of major public safety.

I'm speaking in support of Bill S-205, Tona's law, and I ask this committee to also adopt the bill. As a First Nations woman, I am acutely aware of the gross over-incarceration of Indigenous Peoples: men, women, children, friends and relatives. Their incarceration — despite Supreme Court of Canada cases, despite reports from the UN and despite national reports and inquiries — continues to get worse at alarming levels. Indigenous women are the fastest-growing prison population at all levels, but federal corrections is particularly in a crisis that hasn't been addressed.

We also know that Indigenous women, as with all Indigenous Peoples, are grossly overrepresented in the use of isolation. You can call it solitary confinement, segregation, administrative segregation, structured intervention units, lockdown or the hole. Whatever term is used, it's isolation, and anything over 48 hours is considered cruel and unusual punishment and unconstitutional. We know that anything over 15 days is a recognized form of torture under the Mandela Rules.

What does this do? It triggers, creates or exacerbates serious mental health conditions and physical health conditions. It doesn't accommodate or address those with cognitive challenges. Many Indigenous women who have suffered severe trauma, violence and abuse have already suffered the trauma of institutionalization: Indian residential schools, Indian hospitals and asylums. We know this is a problem and that it does irreparable harm.

analystes les distribueront à tous les sénateurs, ce qui permettra au Sénat de faire son judicieux travail grâce aux précieux renseignements que vous nous fournissez. Merci beaucoup.

Madame Palmater, nous vous écoutons.

Pamela Palmater, présidente, Gouvernance autochtone, Université métropolitaine de Toronto : Merci. *Kwey*. Bonjour. [*La témoin s'exprime en langue autochtone*] Pam Palmater. Je suis de la Première Nation d'Eel River Bar, qui fait partie de la grande nation micmaque. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner et je remercie tous les dévoués sénateurs du comité qui se préoccupent de cette question. Je remercie la sénatrice Pate d'avoir présenté son projet de loi au nom de Tona.

Pour votre information, je suis avocate depuis environ 26 ans, dont une dizaine d'années à Justice Canada. Mon domaine de spécialisation comprend les droits de la personne et la sécurité publique, et votre étude porte sur cette importante question de sécurité publique.

Je veux exprimer mon soutien au projet de loi S-205, la loi de Tona, et je demande au comité de l'adopter. En tant que femme d'une Première Nation, je suis très consciente de la surreprésentation disproportionnée d'Autochtones dans les prisons, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes, d'enfants, d'amis ou de membres de la famille. Malgré les arrêts de la Cour suprême du Canada, les rapports des Nations unies et les enquêtes nationales, leur taux d'incarcération ne cesse de grimper à des niveaux alarmants. Les femmes autochtones composent la population carcérale qui croît le plus rapidement à tous les niveaux, mais le système correctionnel fédéral n'a pas encore réussi à juguler cette crise.

Nous savons également que les femmes autochtones, comme l'ensemble des Autochtones, sont beaucoup plus nombreux à être placés en isolement. Quel que soit le terme utilisé — isolement cellulaire, isolement, isolement préventif, unités d'intervention structurée, confinement ou trou —, il s'agit d'un isolement. Et tout placement en isolement pour une période de plus de 48 heures est considéré comme une peine cruelle, inusitée et inconstitutionnelle. Nous savons qu'un placement en isolement durant plus de 15 jours consécutifs est considéré comme une forme de torture en vertu des Règles Mandela.

Quelles en sont les conséquences? Un isolement prolongé déclenche ou crée des troubles de santé mentale et physique graves ou les exacerbe. Cette peine n'est pas adaptée aux personnes ayant des problèmes cognitifs. De nombreuses femmes autochtones ayant subi un traumatisme grave, de la violence et de l'abus vivent déjà avec les séquelles de l'institutionnalisation dans les pensionnats, les hôpitaux pour Indiens et les asiles. Nous savons que c'est un problème qui cause des torts irréparables.

Another thing we know is that despite all of this and despite all of the court cases and reports, Correctional Service Canada, Public Safety Canada and Justice Canada have not acted to change this in any substantive way, because the goal from the Truth and Reconciliation Commission, the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba and the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls is all of these reports say to eliminate over-incarceration — not deal with it tiny steps at a time but eliminate it.

What is the solution? The primary solution is community-based. Let First Nations decide. Let people who are incarcerated have the alternative to prison — the very same thing that the Supreme Court of Canada and others have called on us to do. Every single one of these reports has said community-based, community-based, community-based, and the funding for community-based.

Another thing that we have to keep in mind aside from all of these isolation tactics being unconstitutional and a form of torture is that under section 35, First Nations have the inherent right to be self-governing and to make decisions over what does and doesn't happen to their citizens.

Similarly, with federal legislation — Bill C-15 — under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, we have the right to be self-governing, including being able to enact our laws and legal systems and deciding what happens to our citizens. Right now, that's not happening. The money that is going to corrections needs to be diverted and added to so that it goes to First Nations, and then First Nations will make the decision in conjunction with individual prisoners — or, hopefully, people who are just convicted and do not go to prison — about what happens and what individualized supports they need. It may be that they decide to partner with non-Native organizations, many of whom are doing good work with insufficient funds, but First Nations under section 84 and even section 81 have not been given the opportunity to exercise their jurisdiction and ensure that the human rights of First Nations prisoners and those who are convicted are respected. We need that.

Currently, we're acting in an unconstitutional way. I know I only have five minutes, so hopefully there are a lot of questions. I just want everyone to remember that Elders such as Sharon McIvor and Trish Monture envisioned that we would be doing this and that our people would be reunited with their communities, and I think we need to do that.

Nous savons également que malgré tout cela et malgré toutes les poursuites devant les tribunaux et les décisions judiciaires, le Service correctionnel du Canada, Sécurité publique Canada et Justice Canada n'ont pris aucune mesure pour corriger la situation. L'objectif des rapports de la Commission de vérité et réconciliation, de la Commission d'enquête manitobaine sur l'administration de la justice et les Autochtones et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées était pourtant de régler le problème de la surreprésentation carcérale une fois pour toutes et non par une série de mesures timides.

Quelle est la solution? La principale solution se trouve dans les communautés. Laissons les Premières Nations décider. Donnons aux personnes incarcérées la possibilité d'éviter l'emprisonnement, exactement comme la Cour suprême du Canada et d'autres instances nous ont demandé de le faire. Tous ces rapports préconisent une solution communautaire et un financement conséquent pour les communautés.

Il ne faut pas oublier non plus que toutes ces tactiques d'isolement sont inconstitutionnelles et constituent une forme de torture. De plus, l'article 35 reconnaît le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale et celui de prendre elles-mêmes les décisions concernant leurs citoyens.

De la même manière, la loi fédérale — en l'occurrence le projet de loi C-15 — concernant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, nous confère le droit à l'autonomie gouvernementale, notamment celui d'adopter nos propres lois et nos propres systèmes juridiques et de décider du sort de nos citoyens. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement. Les fonds versés aux services correctionnels doivent être redirigés vers les Premières Nations. Ces dernières pourront ensuite prendre leur décision en collaboration avec chaque détenu — ou avec les personnes qui sont simplement accusées sans être incarcérées — quant au sort qui leur sera réservé et aux mesures de soutien dont chacun a besoin. Les Premières Nations pourraient, par exemple, décider de travailler en partenariat avec des organisations non autochtones, dont bon nombre font du bon travail avec des budgets insuffisants. Cependant, en vertu de l'article 84 et même de l'article 81, les Premières Nations n'ont pas la possibilité d'exercer leur compétence et de veiller au respect des droits fondamentaux des prisonniers autochtones et des personnes reconnues coupables. Nous avons besoin de cela.

Actuellement, nous agissons de façon inconstitutionnelle. Comme je n'ai que cinq minutes, j'espère que vous me poserez beaucoup de questions. Je veux simplement que personne n'oublie que les aînées Sharon McIvor et Trish Monture avaient imaginé qu'un jour nous aurions ce pouvoir et que nos gens purgeraient leur peine au sein de leur communauté respective. Je suis convaincue que c'est ce que nous devons faire.

The Chair: Thank you, Ms. Palmater. Thank you also to the Assembly of First Nations, or AFN, witnesses.

We have 13 senators. My goal is to ensure that every senator who wants to ask a question will be able to ask a question. It's a four-minute rule.

[Translation]

Senator Miville-Dechéne: Thank you all for being here. Thank you for your testimonies.

I am particularly interested in section 81 of the Corrections and Conditional Release Act. You say that inmates who are in solitary confinement could return to their communities. That does not happen in medium- or maximum-security institutions, as I understand. Do you have any figures on this? In general, is this allowed in minimum-security institutions? If it is not allowed in medium- or maximum-security institutions, what are the reasons? Would it be necessary to build adequate housing in communities? I would like to understand this. I would also like to have statistics, if you have them, to help us understand when you say that this approach is not used when inmates are in solitary confinement.

Ms. McGregor: Thank you for the question.

We do not have the figures. However, when you count all regions, the numbers are huge. We do not necessarily have everything we need as a community to meet the needs. Nor do we have everything we need to achieve the self-determination necessary to help our people who really need it to rehabilitate themselves and return to the community. You are asking a good question. It is a good point, and it is something Canada needs to work on to help us find the answer to that.

Senator Miville-Dechéne: Thank you.

Ms. Palmater, do you have anything to add to that?

Ms. Palmater: Thank you very much for the question.

[English]

I will look and see in my research if, in fact, I have specific numbers. I think one of the most significant parts of your question is this differentiation between minimum, medium and maximum security because one of the problems for Indigenous Peoples and Indigenous women is that they're overly classified as maximum security for things such as trauma in their past. They're using these *Gladue* reports, which are supposed to be beneficial and which are supposed to speak to a history of violence and trauma and those experiences in order to have alternatives to prison, like the Supreme Court of Canada directed us to have. But instead, they're being used to say, "Oh, they've

Le président : Je vous remercie, maître Palmater. Je remercie également les témoins de l'Assemblée des Premières Nations, ou l'APN.

Nous avons 13 sénateurs ici. Comme je veux m'assurer de donner la parole à tous ceux qui souhaitent poser une question, nous appliquerons la règle des quatre minutes.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechéne : Merci à toutes d'être ici. Merci pour vos témoignages.

Je m'intéresse particulièrement à l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Vous dites que les prisonniers qui sont en isolement pourraient retourner dans leur communauté. Cela ne se passe pas lorsque ce sont des prisons à sécurité moyenne ou maximale, c'est ce que je comprends. Avez-vous des chiffres là-dessus? En général, est-ce qu'on le permet dans les prisons à sécurité minimale? Si on ne le permet pas dans les prisons à sécurité moyenne ou maximale, quelles sont les raisons? Faudrait-il bâtir des logements satisfaisants dans les communautés? J'aimerais comprendre cela. J'aimerais aussi avoir des statistiques, si vous en avez, pour nous aider à comprendre lorsque vous affirmez qu'on ne recourt pas à cette méthode quand il y a de l'isolement.

Mme McGregor : Merci pour la question.

Nous n'avons pas les chiffres. Toutefois, en comptant chaque région, les statistiques sont énormes. Nous n'avons pas nécessairement tout ce dont nous avons besoin en communauté pour répondre aux besoins. Nous n'avons pas non plus tout ce qui est requis pour avoir l'autodétermination nécessaire pour aider nos peuples qui en ont vraiment besoin à se réhabiliter et à retourner à la communauté. C'est une bonne question que vous avez posée. C'est une bonne réflexion et un travail que le Canada doit faire pour nous aider à trouver la réponse pour cela.

La sénatrice Miville-Dechéne : Merci.

Madame Palmater, avez-vous quelque chose à ajouter à cela?

Me Palmater : Merci beaucoup de votre question.

[Traduction]

Je vais faire une recherche dans mes documents pour voir si j'ai des chiffres précis. L'un des points les plus importants de votre question est cette distinction entre sécurité minimale, sécurité moyenne et sécurité maximale, parce que l'un des problèmes des hommes et des femmes des Premières Nations, c'est qu'ils sont trop souvent envoyés dans des établissements à sécurité maximale à cause des traumatismes qu'ils ont subis dans le passé. Les tribunaux s'appuient sur les rapports de type *Gladue*, qui sont censés aider les détenus et faire état de leurs antécédents de violence et de traumatismes ainsi que des expériences qu'ils ont vécues afin de proposer des solutions

had trauma and issues, so we're going to note them as maximum security or medium security," which then reduces their opportunity to use these other things.

As far as I'm concerned, for the Indigenous Peoples who are currently in prison, especially Indigenous women — my focus is Indigenous women — we must actually review these minimum-security, medium-security and maximum-security designations and not limit these options of community-based justice systems to only minimum security, and we must make sure that for anyone who is convicted from here forward, we stop this over-designation before it even starts.

Senator Miville-Dechêne: Would you say you have the infrastructure to welcome those inmates into communities?

Ms. Palmater: Yes, 634 communities, we know, have different resources and different opportunities, but the gross underfunding of housing, of health care centres and of water and sanitation and all of these things which are the subject of class actions — which have just been certified — needs to be addressed in addition to justice. But we can't put anything as a precursor. For the significant amount of money that goes into policing and corrections, some of that can be transferred to First Nations to address some of these things at the same time. One doesn't have to be a condition of the other so that we're building capacity, but there are many who can take that on now with the sufficient funding that they have because we're all in different situations.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much.

Senator Prosper: Thank you so much to the witnesses here and recognizing the efforts of Senator Pate and her advocacy in this very important area.

Just to follow up a bit on the previous question from Senator Miville-Dechêne about community, Ms. Palmater, you mentioned the term "irreparable harm" and a host of factors that lead to Indigenous Persons being incarcerated. I'm just curious if you could share because there are systemic issues as referenced within corrections itself, and it doesn't seem to be curing itself. The numbers are getting higher, and the situation is getting somewhat worse for individuals who are there within these institutions.

autres que l'emprisonnement, comme la Cour suprême du Canada nous a demandé de le faire. Mais au lieu de cela, les tribunaux s'appuient sur ces rapports pour conclure que, puisque ces personnes ont vécu des traumatismes et des problèmes, il vaut mieux les incarcérer dans un établissement à sécurité maximale ou moyenne, ce qui réduit leur possibilité de bénéficier des solutions de rechange.

Dans le cas des Autochtones qui sont actuellement en prison, en particulier des femmes — mon travail porte sur les femmes autochtones —, je pense que nous devons revoir ces désignations de sécurité minimale, sécurité moyenne et sécurité maximale et cesser de limiter les options de justice communautaire seulement aux détenus ayant une cote de sécurité minimale. Nous devons nous assurer que nous cesserons dorénavant d'attribuer une cote de sécurité supérieure à toute personne déclarée coupable, avant même le début du processus.

La sénatrice Miville-Dechêne : Diriez-vous que les communautés ont l'infrastructure nécessaire pour accueillir ces détenus?

Me Palmater : Oui, nous savons que 634 communautés disposent de différentes ressources et possibilités, mais en plus de rendre justice, elles doivent régler les graves problèmes de sous-financement des logements, des centres de santé, des services d'eau et d'assainissement, de toutes ces choses qui font l'objet de recours collectifs, qui viennent tout juste d'être autorisés. Elles peuvent s'acquitter de ces deux responsabilités, l'une n'exclut pas l'autre. Comme les services de police et les services correctionnels reçoivent d'importantes sommes d'argent, il serait possible de transférer une partie de cet argent aux Premières Nations pour qu'elles puissent régler certains de ces problèmes en même temps. Une responsabilité ne doit pas être conditionnelle à l'autre afin que nous puissions renforcer nos capacités. Beaucoup de communautés pourraient s'acquitter de cette responsabilité avec les fonds dont elles disposent parce que nous sommes tous dans des situations différentes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup.

Le sénateur Prosper : Je remercie sincèrement les témoins et je salue les efforts déployés par la sénatrice Pate ainsi que son engagement dans ce dossier très important.

Pour faire suite à la question précédente de la sénatrice Miville-Dechêne au sujet de la communauté, maître Palmater, vous avez parlé de torts irréparables et d'une panoplie de facteurs qui mènent à l'incarcération de personnes autochtones. Je suis curieux d'en apprendre plus à ce sujet, car il existe des problèmes systémiques au sein du système correctionnel, et le système ne semble pas les régler. Le nombre de détenus est de plus en plus élevé, et la situation ne fait qu'empirer pour les personnes détenues dans ces établissements.

In addition to appropriate funding to maintain that connection to community, could you please focus, Ms. McGregor and Ms. Palmater, on how that connection, if appropriately funded and resourced, can offer a better alternative to incarceration? We're talking about significant money in any event with incarceration, but please lend insight into something that truly warrants consideration. Maybe we'll start with you, Ms. Palmater, and then Ms. McGregor.

Ms. Palmater: Thank you for the question. There are so many ways. I wish I had an hour to talk about this. Think about it just from an Indigenous woman's perspective: a First Nations woman who, because of a crime of poverty or in defence of domestic violence — trying to protect herself — ends up convicted, goes to prison and now, because of her history of trauma, is designated as medium or max security and has limited opportunities. What does that do? It breaks up the family because we know the majority of households are headed by single First Nations women. What happens to the children? They go into foster care, and more often it's non-Indigenous foster care. What do we know statistically is likely to happen? The majority of kids languishing in youth corrections come straight from the foster care system, and then they go straight into adult corrections. What we're doing by specifically incarcerating Indigenous women, the majority of whom do not represent a threat to the Canadian public, is busting up families and creating a pipeline of what's going to happen to their kids in the future. This is exactly what happened with Indian residential schools, and now federal corrections is the Indian residential school of the modern era, which hurts the kids more. It's one of the reasons why Nelson Mandela, when he first got into power, said, "Release all the women," because it's the women primarily, not exclusively, who are raising these children, and they need to be reunified with their children. That's just one example.

Think about what happens once you're convicted and go to prison, and then you come out with no support and no connection with your community. That interferes with all of your life chances: your ability to get a job, your ability to get housing and your ability to get your kids back.

These are just a few examples of the irreparable harm it does to more than just the individual person, and that's if she survives it.

Ms. McGregor: Senators, I'm half from Treaty 6 territory as well. I've had so many family members go to the pen in Prince Albert, Saskatchewan. They've made it out, even my siblings. How can our lives be so different? It's just the reality of things. This is so personal. It's so personal. Thank you so much, Pamela,

En plus du financement requis pour maintenir ce lien avec la communauté, pourriez-vous nous dire, madame McGregor et maître Palmater, pourquoi cette solution de rechange, si elle est financée adéquatement et dotée de ressources suffisantes, est préférable à l'incarcération? Quoi qu'il en soit, l'incarcération coûte très cher. Pouvez-vous nous donner un aperçu des facteurs que nous devons vraiment prendre en considération? Nous pourrions peut-être commencer par vous, maître Palmater, puis passer ensuite à Mme McGregor.

Me Palmater : Je vous remercie de votre question. Il en existe tellement. Je voudrais bien avoir une heure pour vous en parler. Réfléchissez-y et mettez-vous à la place d'une femme autochtone qui, en raison d'un crime de pauvreté ou pour se défendre contre un conjoint violent — pour essayer de se protéger —, finit par être condamnée, se retrouve en prison et, à cause des traumatismes de son passé, est envoyée dans un établissement à sécurité moyenne ou maximale qui lui offre peu de possibilités d'en sortir. Quelles sont les conséquences? Sa famille est brisée parce que nous savons que, dans les Premières Nations, la majorité des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes. Et qu'arrive-t-il aux enfants? Ils sont placés dans des familles d'accueil, la plupart du temps dans des familles non autochtones. Selon les statistiques, que se passera-t-il ensuite? La majorité des jeunes qui languissent dans les établissements correctionnels arrivent directement de ce système de placement en famille d'accueil. Ils se retrouvent ensuite dans les services correctionnels pour adultes. En incarcérant des femmes autochtones qui, pour la plupart, ne posent aucune menace pour la population canadienne, nous ne faisons que briser des familles et créer un pipeline de ce qui va arriver à leurs enfants dans le futur. C'est exactement ce qui s'est produit avec les pensionnats indiens. Les services correctionnels fédéraux sont les pensionnats indiens de l'ère moderne et ils causent encore plus de préjudices aux enfants. C'est l'une des raisons pour lesquelles, dès son arrivée au pouvoir, Nelson Mandela a dit : « Libérez toutes les femmes », parce que ce sont surtout les femmes, mais pas exclusivement, qui élèvent ces enfants et il est important qu'elles soient réunies avec eux. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Réfléchissez à ce qui se passe quand vous êtes accusé et envoyé en prison. À votre sortie, vous retrouvez sans aucun soutien et sans lien avec votre communauté. Vous n'avez plus aucune perspective d'avenir : pas d'emploi, pas de logement et aucune chance de reprendre vos enfants.

Ce ne sont là que quelques exemples des torts irréparables que cela cause aux proches de la personne, et encore faut-il qu'elle survive à tout cela.

Mme McGregor : Sénateurs, la moitié de ma famille est originaire du territoire visé par le Traité n° 6. De nombreux membres de ma famille ont été incarcérés au pénitencier de Prince Albert, en Saskatchewan. Ils ont réussi à en sortir, même mes frères et sœurs. Pourquoi nos vies sont-elles si différentes?

for being here with me and supporting this big work that we need to do.

We need more funding for sections 81 and 84. If Canada needs to see the checks and balances in regard to human lives, then add more funding and see the success of what can come of it. I wish Privy Council wasn't so hard to talk to in regard to funding First Nations in Canada, but it's a reality we face in so many sections, especially when we look at the matrix of funding in this country. We just need more support. We need the housing. We need employment. We need counselling to figure out what the underlying issues are. The connection of family. The connection of culture. The connection to community. We're all seeking it. We all want it and we're all trying to do our best to be part of this. This is so innately personal because it could be any of us if we made a bad decision in our lives. That's why I'm red in the face because we just really need help, and we're trying to figure it out with your help. Thank you, Senator Pate. We're all human at the end of the day. We want to do better. We don't want our people to be isolated and basically dealing with crimes against humanity in a different way, where they're in institutions of federal penitentiaries.

I hope that our interventions today can help you in the decisions that you're going to have to make and can make and are blessed to be able to make. We're on the sidelines cheering you on. We just need to figure out how to resolve this outstanding issue that affects all of our families across Canada. *Meegwetch.*

The Chair: Thank you for those poignant comments.

Senator Simons: *Tansi* and *hiy hiy* to our witnesses. I come from Edmonton, which is the home of the Edmonton women's prison. I want to explain to my colleagues who may not know this — I'm sure you do: The Indigenous population of Alberta is 6.8%, and at the women's prison, between 70% and 75% of the women there are Indigenous. That's extraordinary.

One of the challenges that Senator Pate's bill has faced is a concern that it requires people to be sent out for psychiatric care, often to hospitals that don't have the beds to provide the care, which is the concern. The concern is that the bill may download responsibilities to the provinces for which they don't have the resources to handle, yet it seems to me that it's part of the whole problem. Ms. McGregor, you mentioned the need for counselling. I can only presume that one of the reasons that 70% of the prisoners in the Edmonton women's prison are

C'est la réalité, tout simplement. C'est tellement personnel. Merci beaucoup, Pamela, d'être ici avec moi et de nous offrir ton soutien dans ce travail important que nous devons faire.

Nous avons besoin d'un financement accru pour mettre en œuvre les articles 81 et 84. Si le Canada souhaite un équilibre des chances entre les humains, il doit accroître le financement et voir ce qui peut en résulter de bon. Je voudrais que le Conseil privé soit plus ouvert à la discussion concernant le financement des Premières Nations au Canada, mais c'est une réalité que nous constatons si souvent, surtout lorsque nous examinons les sources de financement au pays. Nous avons simplement besoin d'un soutien accru. Nous avons besoin de logements. Nous avons besoin de conseils pour déterminer quels sont les problèmes sous-jacents. Le lien familial. Le lien culturel. Le lien communautaire. C'est ce que nous demandons tous. C'est ce que nous voulons tous et nous faisons notre possible pour participer à cet effort. C'est tellement personnel parce que n'importe lequel d'entre nous pourrait se retrouver dans cette situation, si jamais nous prenions une mauvaise décision dans notre vie. C'est pour cette raison que vous me voyez rougir, c'est parce que nous essayons de trouver une solution avec votre aide. Je vous remercie, sénatrice Pate. Après tout, nous sommes tous des humains. Nous voulons faire mieux. Nous ne voulons pas que nos gens soient isolés et victimes d'une forme différente de crimes contre l'humanité, quand ils sont incarcérés dans des établissements pénitentiaires fédéraux.

J'espère que nos interventions d'aujourd'hui vous aideront à prendre les décisions que vous allez devoir et pouvoir prendre. Vous avez la chance de pouvoir le faire. Nous sommes à vos côtés pour vous encourager. Nous devons simplement trouver une façon de régler une fois pour toutes ce problème qui touche toutes nos familles d'un bout à l'autre du Canada. *Meegwetch.*

Le président : Je vous remercie pour vos émouvants commentaires.

La sénatrice Simons : *Tansi* et *hiy hiy* à nos témoins. Je viens d'Edmonton, où se trouve la prison pour femmes d'Edmonton. J'aimerais expliquer une chose à mes collègues qui ne sont peut-être pas au courant, même si je suis certaine que vous le savez. La population autochtone de l'Alberta représente 6,8 % de la population totale de la province et à la prison pour femmes, les femmes autochtones représentent entre 70 et 75 % de la population carcérale. C'est énorme.

L'une des préoccupations soulevées par le projet de loi de la sénatrice Pate est le fait qu'il exige que des détenus soient envoyés ailleurs pour recevoir des soins psychiatriques, souvent dans des hôpitaux qui n'ont pas assez de lits pour les soigner, ce qui est préoccupant. La préoccupation, c'est qu'en vertu du projet de loi, certaines responsabilités pourraient être transférées aux provinces, mais ces dernières n'ont pas les ressources dont elles ont besoin pour s'en acquitter. Il me semble pourtant que cela fait partie du problème. Madame McGregor, vous avez dit

Indigenous is because they didn't have mental health care before incarceration.

I wonder if you and Ms. Palmater could speak to the quandary that is, I think, inherent in the bill in terms of how we get people the mental health care they need, not just while they are incarcerated but before they are incarcerated and before they act out, expressing their trauma in ways that lead to their incarceration.

Ms. McGregor: It is really hard to unpack and undo hundreds and hundreds of years of colonization and facing the grim, stark reality that not everyone has access to the services they need. I live an hour and a half north of here, and I do not have access to all of the services either. When you look at that and compound it with the grander scale and the remoteness of all the communities that span across this country, we have to figure that out together.

With the budget and the reality of the economy, as well as the world economy and all of that, we have to bring it back and dial it in to figure out that the local is the global, so let's make sure we take care of the local of each of our regions as best we can within the limited abilities that everyone has.

I know that not all of our pockets are so deep as to be able to answer all of the questions, and those are questions we pose to ourselves daily. I'm sure leadership, Chiefs and councils and Regional Chiefs are all asking themselves that and trying to figure that out.

In regard to the healing lodges, there is a 65% vacancy despite there being only enough beds to accommodate 9% of the Indigenous prison population.

Senator Simons: Wow. So people can start being referred there?

Ms. McGregor: Yes. Community-led lodges are funded 40% less than CSC-run ones, so it is 62 cents for every dollar. Also, general funding does not typically include infrastructure costs that may occur.

When you look at the infrastructure gap and you think of water, sewers and all of that, it runs deeper. We need that help, support and training to set up our future warriors and guardians of our people so that we can reclaim that jurisdiction over our mental health and our spirituality.

que vous aviez besoin de conseils. Je présume que l'une des raisons pour lesquelles 70 % des détenues de la prison pour femmes d'Edmonton sont autochtones, c'est parce qu'elles n'ont pas eu accès à des soins de santé mentale avant leur incarcération.

J'aimerais que vous et Me Palmater nous parliez du dilemme inhérent au projet de loi : comment prodiguer aux gens les soins de santé mentale dont ils ont besoin, non seulement pendant, mais avant leur incarcération, et avant qu'ils passent à l'acte, exprimant leur traumatisme, d'une manière qui les conduira à l'incarcération.

Mme McGregor : Il est vraiment difficile de se défaire de centaines et de centaines d'années de colonisation et de se retrouver devant la triste réalité qui est la nôtre, dans l'impossibilité d'avoir accès aux services dont nous avons besoin. J'habite à une heure et demie de route au nord d'ici, et je n'ai pas accès à tous les services non plus. Quand vous regardez cette réalité, en y ajoutant l'éparpillement et l'éloignement géographique de toutes les communautés du pays, vous conviendrez que nous devons trouver une solution ensemble.

Compte tenu du budget et de la réalité économique, ainsi que de l'économie mondiale et de tout le reste, nous devons prendre du recul pour finir par comprendre l'interconnexion entre le local et le global. Nous devons donc veiller à prendre soin de la spécificité locale de chacune de nos régions du mieux que nous le pouvons, tout en respectant les capacités de chacune.

Je sais que nous n'avons pas tous les moyens de répondre à toutes les questions, des questions que nous-mêmes nous nous posons chaque jour. Je suis certaine que les dirigeants, les chefs, les conseils et les chefs régionaux se posent tous ces questions et essaient de trouver une solution.

Les pavillons de ressourcement affichent un taux d'inoccupation de 65 %, même s'ils ont suffisamment de lits pour accueillir seulement 9 % de la population carcérale autochtone.

La sénatrice Simons : Wow. On peut donc commencer à y envoyer des gens?

Mme McGregor : Oui. Les pavillons communautaires reçoivent 40 % moins de financement que ceux gérés par le SCC, ce qui correspond à 62 cents pour chaque dollar. De plus, le financement ne comprend habituellement pas les frais d'infrastructure susceptibles de survenir.

Nous manquons d'infrastructures et nos besoins en matière d'eau potable, d'égouts et à tout cela, sont plus grands encore. Nous avons besoin de cette aide, de ce soutien et de cette formation pour préparer nos futurs guerriers et gardiens autochtones afin que nous puissions récupérer notre compétence en matière de santé mentale et de spiritualité.

Ms. Palmater: Thank you for the question. There are so many important things to say.

First, the federal government created this mess in federal corrections, so it has a legal obligation to address the mess. We know with Charter violations and breaches, they can never use costs as an excuse not to comply with the Charter.

We cannot create mental health issues from this point forward by stopping the isolation. That would deal with a significant portion. We cannot exacerbate the harm of people currently in prison. Then by diverting to community-based options, there are the healing and health mechanisms that happen in community. Already, you are getting at a significant portion of the people who are going to be impacted.

For those who are not covered under those, by making sure they have to be seen by, say, a psychiatrist or a doctor to determine what kinds of supports they need inside or outside the prison in a healing lodge or in community, that is going to help a great deal. We can't look at it as all of the people who are incarcerated will need the costs of these things, especially if we adopt this bill and we start using sections 81 and 84, in particular, more often.

Make sure that corrections funds get diverted there, some of the justice funds get diverted there and some of the policing funds get diverted there. Ultimately, we know from social science that the more money that is invested in social programs — whatever they are, and this would be included — will save money down the road, protect Canadians down the road and protect Indigenous Peoples down the road. The irreparable harm cannot be undone. You take one Indigenous woman who does not get community-based support, languishes in isolation and loses her children, and now she has five children who are going into the correctional system, and then they have children and so on.

We can stop this right now. That, in and of itself, would save the money.

We really need to think about diverting so that we are not creating these problems because, right now, we are just a pipeline creating problems that will require treatment.

Senator Simons: Thank you.

Me Palmater : Je vous remercie pour votre question. Il y a tellement de choses importantes à dire.

Premièrement, c'est le gouvernement fédéral qui a créé ce gâchis dans les services correctionnels fédéraux, il a donc l'obligation légale de le réparer. Nous savons qu'en cas de violation ou d'infraction à la Charte, il ne peut jamais avancer l'argument des coûts comme excuse pour ne pas se conformer aux dispositions de la Charte.

Si nous mettons fin à l'isolement dès maintenant, nous ne créerons pas de problèmes de santé mentale. Cela nous permettrait d'en régler une bonne partie. Nous ne pouvons pas aggraver la souffrance des personnes qui sont actuellement en prison. En nous tournant vers des solutions de justice communautaire, nous pouvons ainsi recourir aux mécanismes de guérison et de santé déjà en place dans la communauté. Cela nous permet déjà d'aider un nombre important des personnes qui seront touchées.

Quant aux personnes qui ne sont pas couvertes par ces mesures, il est très important de s'assurer qu'elles soient vues par un psychiatre ou un médecin, par exemple, pour déterminer le genre de soutien dont elles ont besoin à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, que ce soit dans un pavillon de ressourcement ou au sein de la communauté. Nous ne pouvons pas envisager la question sous l'angle des coûts que cela représenterait si toutes les personnes incarcérées avaient besoin de ce soutien, surtout si nous adoptons ce projet de loi et commençons à recourir plus souvent aux articles 81 et 84.

Veillez à ce que les fonds destinés aux services correctionnels y soient réaffectés, avec une partie des fonds destinés à la justice ainsi qu'aux services de police. Les sciences sociales nous ont appris que plus on investit dans des programmes sociaux — quels qu'ils soient, et cela comprendrait ces services —, plus on économise et plus on protège l'avenir des Canadiens et des peuples autochtones. On ne peut pas réparer les préjudices irréparables. Prenons le cas d'une femme autochtone qui ne reçoit pas de soutien communautaire et qui languit en isolement dans une prison sans jamais voir ses enfants. Ses cinq enfants finissent par entrer eux aussi dans le système correctionnel, puis eux-mêmes auront des enfants, et ainsi de suite.

Nous pouvons mettre fin à cette situation dès maintenant. Rien qu'en soi, cela nous ferait économiser.

Il faut vraiment penser à réaffecter les fonds pour ne plus créer ces problèmes. À l'heure actuelle, nous ne faisons que créer des problèmes qui vont nécessiter des traitements.

La sénatrice Simons : Merci.

[Translation]

Senator Oudar: Thank you, Ms. McGregor and Ms. Palmater, for your testimonies, which will certainly help us understand. I would like to continue by going back to sections 81 and 84 of the Corrections and Conditional Release Act, which you mentioned. We understand that the proposed version of these sections will facilitate the use of Indigenous and community organizations to provide services and support release, and enable a more appropriate response to the cultural, social and spiritual needs of incarcerated individuals who have experienced significant trauma.

Do you think that the proposed sections 81 and 84 are sufficient to provide truly suitable environments? Are you satisfied with the agreements or the types of measures that would be provided for in the act? If not, what kind of measures do you think would be necessary for the agreements to truly contribute to recovery?

Ms. McGregor: I could talk about how sections 81 and 84 fail to achieve proper results.

[English]

Section 81 allows CSC to enter into agreements with Indigenous communities or organizations to provide custody and culturally appropriate services, such as placement in healing lodges instead of federal prisons. Section 84 requires CSC to notify Indigenous communities when an Indigenous inmate is approaching parole or statutory release and to support the development of a community-based reintegration plan. This provision is designed to ensure cultural and familial supports for successful reintegration.

There is overclassification bias. Indigenous inmates are often labelled as medium or maximum security, making them ineligible for section 81 agreements and healing lodges.

CSC frequently fails to assist inmates in creating reintegration plans with their communities, leaving many to reach their statutory release date without preparation.

Therefore, these failures contradict the CCRA's mandate to provide culturally appropriate correctional options, and it disregards *Gladue* principles, which require the consideration of systemic and historical factors and alternatives to incarceration. From the get-go, *Gladue* considerations need to be there, and our Indigenous People and First Nations People and family and relatives need that there for them to be able to qualify.

[Français]

La sénatrice Oudar : Merci, mesdames McGregor et Palmater, pour vos témoignages qui vont certainement nous éclairer. J'aimerais continuer en revenant sur les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition dont vous avez parlé. On comprend qu'ils vont faciliter le recours à des organismes autochtones et communautaires pour offrir les services et pour accompagner la mise en liberté, et permettre de répondre de manière plus adaptée aux besoins culturels et sociaux, mais aussi spirituels, des personnes incarcérées qui ont vécu des traumatismes importants.

Est-ce que les articles 81 et 84 vous semblent suffisants pour offrir des environnements vraiment adaptés? Est-ce que les ententes qui sont prévues ou les types de mesures vous semblent satisfaisants? Sinon, selon vous, quel type de mesures serait nécessaire pour que les ententes contribuent réellement à la guérison?

Mme McGregor : Je pourrais parler de la façon dont les articles 81 et 84 n'arrivent pas à remplir leur mandat.

[Traduction]

L'article 81 permet au SCC de conclure des ententes avec des communautés et avec des organismes autochtones pour fournir des services de garde et des services adaptés à la culture, comme le placement dans des pavillons de ressourcement plutôt que dans des prisons fédérales. L'article 84 exige que le SCC avise les communautés quand un détenu autochtone approche de sa libération conditionnelle ou de sa mise en liberté d'office et qu'il appuie l'élaboration d'un plan de réinsertion sociale communautaire. Cette disposition fournira un soutien culturel et familial qui contribuera à la réussite de la réinsertion sociale.

Il y a un biais de surclassification. Les détenus autochtones sont souvent étiquetés comme étant à sécurité moyenne ou maximale, ce qui les rend inadmissibles aux ententes en vertu de l'article 81 et aux pavillons de ressourcement.

Il arrive souvent que le SCC n'aide pas les détenus à élaborer des plans de réinsertion sociale dans leur communauté. Par conséquent, un grand nombre d'entre eux ne reçoivent aucune préparation avant la date de leur mise en liberté d'office.

Ces manquements vont à l'encontre du mandat de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous caution, qui est d'offrir des options correctionnelles adaptées à la culture des détenus. Ils enfreignent les principes énoncés dans l'arrêt *Gladue*, qui exige qu'on tienne compte de facteurs systémiques et historiques et de solutions autres que l'incarcération. Il faut respecter dès le début les considérations de l'arrêt *Gladue*. Nos peuples autochtones et les membres des Premières Nations ainsi que leurs familles et leurs proches ont besoin de ces principes pour être admissibles aux soutiens.

Everything is so strict. Everything is so rigid. We don't have all of the supports. We are trying to figure this out alongside you and the federal government.

It is difficult. How do we dig ourselves out of this pit that we are in? We do so by planting seeds and creating a rich environment for our people to thrive because they are barely surviving where they are at right now. That is the hardest part about all of this.

Ms. Palmater: Thank you for the question. I have many concerns in this area about how section 81 is being used and what we get as a result.

That links to the reconciliation trend to Indigenize things without making substantive legal and social changes and significant social impacts.

For people who are already in prison, it is important for them to access Elders, culture, ceremony, Sweat Lodges and things like that. But we can't just Indigenize prisons and not actually work toward preventing people from going into prison, first of all, and then from languishing in isolation.

Healing lodges need to be thought of as more than just Indigenous forms of correctional institutions, right? I have worked with different people who have brought forward that some of the healing lodges are effectively like mini correctional institutions, and that's not going to lead to healing. That's not all of them, but that's some of them.

The other issue is where is the accountability to ensure that actual First Nations Peoples are in these healing lodges versus just those who self-identify?

The other issue is around section 84. In section 84, "into community" means different things to different groups. I'm speaking about First Nations. For First Nations, "into community" can mean on-reserve, but it can also mean off-reserve but within our traditional territory. For First Nations, their jurisdiction and law-making and justice system should extend both on-reserve and off-reserve at the choice of them and the prisoners themselves.

I don't see why we can't have healing lodges in community that are fully funded and are not constrained by what's in section 81. That's why section 84 is so valuable.

Tout est beaucoup trop sévère. Tout est terriblement rigide. Nous ne recevons pas tous les soutiens qui nous seraient disponibles. Nous essayons de trouver une solution avec vous et avec le gouvernement fédéral.

C'est difficile. Comment sortir de ce gouffre? Nous le faisons en plantant des graines et en enrichissant le milieu dans lequel nos gens pourraient prospérer. À l'heure actuelle, ils arrivent à peine à survivre là où ils se trouvent. Voilà ce qui est le plus difficile.

Me Palmater : Je vous remercie pour cette question. J'ai de nombreuses préoccupations sur l'application de l'article 81 et sur les répercussions qu'elle cause.

Tout cela est lié à la tendance de réconciliation qui consiste à autochtoniser les choses sans apporter de changements juridiques et sociaux substantiels et sans produire de résultats sociaux significatifs.

Il est important que les gens qui sont déjà en prison puissent parler aux aînés et qu'ils aient accès à la culture, aux cérémonies, aux sueries et autres. Nous ne pouvons pas nous contenter d'autochtoniser les prisons. Nous devons nous efforcer de prévenir la délinquance afin d'éviter que les gens soient jetés en prison où ils languissent en isolement.

Il ne faut pas considérer les pavillons de ressourcement comme une forme autochtone d'établissements correctionnels, vous comprenez? J'ai travaillé avec différentes personnes qui soutenaient que certains des pavillons de ressourcement sont en fait des mini-établissements correctionnels et qu'ils ne contribuent pas à la guérison. Ils ne sont pas tous ainsi, mais c'est le cas de certains d'entre eux.

Il faut aussi préciser la reddition de comptes, afin qu'on loge dans les pavillons de ressourcement seulement les membres réels des Premières Nations, et non les détenus qui disent appartenir à une Première Nation.

L'autre question concerne l'article 84. L'expression « dans une collectivité » signifie différentes choses pour différents groupes. Je parle des Premières Nations. Pour les Premières Nations, « intégration au sein d'une collectivité » peut signifier dans une réserve, mais cela peut aussi vouloir dire hors réserve sur notre territoire traditionnel. La compétence et le système judiciaire des Premières Nations devraient s'étendre à la fois dans les réserves et hors des réserves, selon leur choix et celui des détenus eux-mêmes.

Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir, dans les communautés, des pavillons de ressourcement entièrement financés qui ne soient pas limités aux exigences de l'article 81. Voilà pourquoi l'article 84 est si précieux.

One of the things we forget, which has come out of every single report on this issue, is there are also non-custodial options. We often focus on where we can house people in a carceral sense, but we're forgetting about all the non-custodial options. Maybe some individuals don't need custody, but they need child and family supports or mental health supports or other things.

For First Nations, both on-reserve and off-reserve, it's important that First Nations get the money and First Nations decide what happens. Maybe they are like, "Okay, no. Off-reserve, here we go with a healing lodge with this organization." That's fine. It doesn't have to be either-or, but it's First Nations who have that self-governing right to make that decision in conjunction with individual prisoners because they all have different needs.

For example, it may not be safe for an Indigenous woman to move back to the house she was in if her perpetrator lives near her. Maybe she wants an off-reserve option. But work with the First Nation to make sure it's still within territory, still close to family and still close to supports.

The Chair: Thank you. Colleagues, I want you to give the chair some indulgence here.

I have a question focused on proposed sections 81 and 84. It's an important one that needs to be addressed. I have concerns about it, and it is this: If you look at proposed section 81, the words "healing lodge" do not appear there at all. And my concern is around proposed paragraphs (c) and (d):

(c) a community group or organization that serves a disadvantaged or minority population; or

(d) any other entity that provides community-based support services.

My question is this: There should be a fundamental emphasis on healing lodges. We know healing lodges as a term that we all understand. It's not in the legislation as proposed. If you put in proposed paragraphs (c) and (d), my concern is that there might be some biases which are nefarious — maybe racism and other things — that would move federal inmates into places run by non-Indigenous people.

The whole point of this is to move prisoners out of the traditional correctional system and get them into a healing lodge in its truest sense. I'm worried that there will be an institutional bias which won't give healing lodges the priority and the fundamental first priority of funding to make them successful and make them work. Because we know, in general, healing lodges produce much better results. That's my concern.

N'oublions surtout pas les peines sans détention que mentionnent tous les rapports publiés sur cette question. Nous nous concentrons trop souvent sur les endroits où loger les gens en milieu carcéral, mais nous oublions les peines sans détention. Certaines personnes n'ont peut-être pas besoin d'une mesure de garde, mais elles ont besoin d'un soutien à l'enfance et à la famille, d'un soutien en santé mentale ou d'autres formes d'aide.

Tant dans les réserves que hors réserve, il est important que les Premières Nations reçoivent des fonds et qu'on les laisse prendre ces décisions. Elles peuvent décider qu'à l'extérieur de la réserve, il y a un organisme qui gère un excellent pavillon de ressourcement. C'est bien. Il n'est pas nécessaire d'imposer un choix. Les Premières Nations qui ont le droit à l'autonomie gouvernementale peuvent prendre cette décision en fonction des besoins propres à chaque contrevenant.

Par exemple, il n'est peut-être pas sécuritaire pour une femme autochtone de retourner chez elle et de continuer à vivre avec son agresseur. Elle voudrait peut-être qu'on la place hors réserve. Mais il faut collaborer avec sa Première Nation pour la placer sur son territoire, près de sa famille et tout près des services de soutien.

Le président : Merci. Chers collègues, si vous me le permettez, j'aurais aussi une question à poser.

Cette question porte sur les articles 81 et 84 proposés. C'est un problème important qui me préoccupe et que nous devrions régler. Si vous examinez l'article 81 proposé, le terme « pavillon de ressourcement » n'y figure pas du tout. Ce qui me préoccupe, ce sont les alinéas c) et d) :

c) un groupe ou un organisme communautaire œuvrant au service d'une population défavorisée ou en situation minoritaire;

d) toute autre entité qui fournit des services de soutien dans la collectivité.

Ma question est la suivante : il faudrait mettre l'accent sur les pavillons de ressourcement. Nous comprenons tous ce terme. Il ne figure pas dans le projet de loi proposé. Si vous insérez les alinéas c) et d), je crains qu'ils créent des préjugés néfastes, peut-être du racisme ou autre, qui inciteraient les détenus fédéraux à être transférés dans des établissements gérés par des non-Autochtones.

Le but de tout cela est de faire sortir les prisonniers du système correctionnel traditionnel pour les placer dans un pavillon de ressourcement au sens propre du terme. Je crains qu'un parti pris institutionnel néglige de donner la priorité aux pavillons de ressourcement et que le financement n'accorde pas à ces pavillons la priorité qui les rendrait efficaces. Nous savons qu'en général, les pavillons de ressourcement donnent de bien meilleurs résultats. Voilà donc ce qui me préoccupe.

I don't know if you share that concern or if you have any comments about how proposed section 81 could be worded in a way to make it refer almost 100% to Indigenous communities with Indigenous resources and healing lodges. If you can't answer that question now, I would certainly like to see that in writing. Please go ahead, Ms. McGregor.

Ms. McGregor: I can share some words. Thank you for delving deep in that reflection and that question you just posed.

Inherently, all the laws made in Canada that we're subjected to were not designed by us and are meant to keep us stuck, figuratively, under a big thumb.

My response to you is "Nothing for us without us." Have some kind of guiding oversight, oversight committee or ad hoc committee. We will figure it out as we go because we're all trying to figure this out together. We all have a role to play in trying to navigate ourselves out of this — quite frankly — big mess. That is what I would suggest. Speak to all of the regions. Speak to us.

There is a plethora of huge issues that exists within our First Nations' reality and realities, because they all differ. It is a big microcosm of trying to figure out how to live and survive and reconcile and heal altogether because we're all in this together at the end of the day.

I'd rather be a part of the good part of history into a nicer, brighter future where we can say that we didn't just sweep everything under the rug and we're actively trying to make things better.

It's not easy. It's complicated. It's relationship-based. It's keeping open those lines of communication and checking in with each other to make sure everything is moving in a good way, honouring our relatives of the past and those who are yet to come. That's what I saw when you posed that question, senator.

The Chair: Thank you, Ms. McGregor.

Mr. David, do you have any suggested wording that would address the issue that I have raised quite pointedly, before I ask Ms. Palmater to comment?

William David, Senior Legal Counsel, Assembly of First Nations: I don't have anything offhand. I could commit to return with either language or at least written views on the issue.

The Chair: I would appreciate that, sir, if you could do that. Having it in writing will be very helpful.

Partagez-vous cette préoccupation? Auriez-vous des commentaires sur la façon de libeller l'article 81 proposé pour que ces décisions relèvent presque entièrement des communautés autochtones, qui ont des ressources et des pavillons de ressourcement? Si vous ne pouvez pas répondre à cette question tout de suite, j'aimerais bien la recevoir par écrit. À vous la parole, madame McGregor.

Mme McGregor : Je peux vous répondre en quelques mots. Merci d'avoir approfondi cette réflexion et merci pour votre question.

Fondamentalement, toutes les lois du Canada auxquelles nous sommes assujettis n'ont pas été conçues par nous et visent à nous écraser sous un pouce géant, si l'on peut dire.

Ma réponse à votre question est : « Rien pour nous sans nous. ». Créons une sorte de comité de surveillance, un comité spécial. Ensemble, nous finirons par trouver une solution. Nous avons tous un rôle à jouer pour nous sortir de ce gâchis. C'est ce que je suggère. Il faut en discuter avec toutes les régions. Discutez-en avec nous.

La réalité de nos Premières Nations est hantée par une multitude de graves problèmes. Mettons cela au pluriel, car les réalités des communautés sont toutes différentes. Nous formons un vaste microcosme où les gens essaient de trouver comment vivre, survivre, se réconcilier et guérir. En fin de compte, nous sommes tous dans le même bateau.

Je voudrais faire partie de l'ère positive de l'histoire, d'un avenir meilleur et plus radieux où nous pourrions dire que nous n'avons pas simplement balayé les problèmes sous le tapis, mais que nous nous sommes efforcés d'améliorer les choses.

Ce n'est pas facile. C'est compliqué. Tout dépend des relations. Nous devons garder les voies de communication ouvertes et nous consulter les uns les autres pour que tout se déroule bien. Nous devons honorer les parents du passé et ceux qui ne sont pas encore nés. Voilà ce qui m'est venu à l'esprit en écoutant votre question, monsieur le sénateur.

Le président : Merci, madame McGregor.

Maître David, avez-vous un libellé à proposer pour régler le problème que j'ai soulevé, avant que Me Palmater présente ses observations?

Me William David, conseiller juridique principal, Assemblée des Premières Nations : Je ne peux pas vous répondre sur le coup, mais je peux vous promettre de vous revenir avec un libellé dans une des langues officielles ou avec une opinion rédigée sur la question.

Le président : Je vous en serais reconnaissant, maître, si c'était possible. Il serait très utile de l'avoir par écrit.

Mr. David: Thank you.

The Chair: Ms. Palmater, what are your comments on that issue?

Ms. Palmater: My concern around all terminology is how it's applied. *Gladue* said find alternatives to prison. We have *Gladue* reports, and then corrections says, "Oh, now you will be max because you've suffered harm in the past." Is that the intention? No. It's like the games around solitary confinement: "Oh, now we're calling it segregation." Or "Now we're calling it structured intervention units."

By utilizing section 84 and placing the decision making about what happens to these people in the hands of First Nations and First Nations justice initiatives, then they decide. What if they have a family reunification centre? What if it is a restorative justice centre?

It may or may not be a "healing lodge." It could be named many other things, but that's why it's important that First Nations, at least for their citizens, are the ones deciding what it is and what it isn't that they are doing.

I would never want to limit ourselves to healing lodges because there's also a certain connotation of healing lodges that's used in corrections. It is more corrections-based and very limited versus what we would envision as a true healing lodge or family reunification or individual supports or an employment network.

I am less concerned about the terminology and more concerned about who's making the decision. If it's corrections, we're in trouble no matter what terms we use.

Senator Pate: I want to say, Ms. McGregor, my heart goes out to you and your family. It is a challenge to deal with these issues in your family and in your community. And I say that to all of you, actually.

Senator Arnot raised something that I would like Dr. Palmater, Ms. McGregor and possibly others to comment on. The authority to grant section 81 and section 84 agreements is actually a ministerial authority. It was delegated to Correctional Service Canada, and part of the reason the stats look so good in healing lodges is because it is very limited in who gets access — it's only minimum security and only people on their way out.

The stats look very different from the people who — and thank you for mentioning Sharon McIvor, Trish Monture and Elder Mary Louie, who were part of the folks who envisioned

Me David : Merci.

Le président : Maître Palmater, qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Me Palmater : Ce qui me préoccupe au sujet de la terminologie, c'est la façon dont on l'applique. Nous avons les rapports de l'arrêt *Gladue* qui exigent que nous trouvions d'autres solutions que la prison. Nous avons aussi le service correctionnel qui place les gens en détention maximale parce qu'ils ont subi un préjudice dans le passé. Est-ce l'intention de l'arrêt? Non. Il en est de même avec les petits jeux de mots sur l'isolement cellulaire : on l'appelle un jour ségrégation, et le lendemain « unités d'intervention structurée ».

L'article 84 confierait la prise de décisions sur ce qui arrive à ces gens aux initiatives judiciaires des Premières Nations. Et si elles ont un centre de réunification des familles? Et s'il s'agissait d'un centre de justice réparatrice?

Il peut s'agir d'un « pavillon de ressourcement » ou d'un autre type de centre. On pourrait nommer bien d'autres centres. Voilà pourquoi il est important que les Premières Nations, pour le bien de leurs citoyens, prennent elles-mêmes ces décisions.

Je ne voudrais pas que nous nous limitions au terme « pavillon de ressourcement », car les services correctionnels leur ont attribué une connotation négative. Ils sont considérés comme un secteur de la prison plutôt que comme de véritables pavillons de ressourcement, comme les centres de réunification des familles et de soutien individuel ou comme des réseaux d'emploi.

La terminologie me préoccupe moins que la désignation des personnes qui prendront ces décisions. Si nous les confions au service correctionnel, les problèmes ne se régleront pas, quels que soient les termes utilisés.

La sénatrice Pate : Je tiens à vous dire, madame McGregor, que je suis de tout cœur avec vous et avec votre famille. Il doit être très difficile de vous attaquer à ces problèmes dans votre propre famille et dans votre communauté. En fait, cette observation s'adresse à vous tous.

Le sénateur Arnot a soulevé un point sur lequel j'aimerais entendre les commentaires de Me Palmater, de Mme McGregor et peut-être d'autres personnes. Le pouvoir de conclure des accords en vertu des articles 81 et 84 est en fait un pouvoir ministériel. Cette responsabilité a été déléguée au Service correctionnel du Canada. Toutefois, si les pavillons de ressourcement semblent donner de si bons résultats, c'est en partie parce que très peu de gens y sont placés. Seuls les gens en sécurité minimale et ceux qui sortent de prison y ont accès.

Les statistiques sont très différentes des conclusions des personnes qui ont envisagé cela. En fait, je vous remercie d'avoir mentionné Mme Sharon McIvor, Mme Trish Monture et l'aînée

this. When they went and first looked at women in the Prison for Women who were dying by suicide or in segregation or shortly after being released, they said, “It is those women who are being overclassified whom we want to provide resources for.”

The presumption was it would be an approach that would be for the people who are the most in need and that the resources should then flow and, as Dr. Palmater has said, the community should access.

I have recently been made privy to the fact that some lawyers working for Correctional Service Canada have started to say that this bill — by articulating that some other groups like Black prisoners and trans prisoners, who are more likely to be held in higher security, as well as other communities should be able to have access — somehow interferes with the sovereignty of First Nations.

You are a lawyer, Dr. Palmater. You are a lawyer, Mr. David. I am wondering: I don't see it that way. In fact, the person who shared it with me does not see it that way and is a lawyer who works for the government, but they wanted to alert me to the fact that these kinds of arguments are being made to undermine this bill.

I would love to hear comments from both of you on this issue.

Ms. Palmater: Thank you. That is really important, and it really gets to the heart of the problem. When the minister delegates authority to make these kinds of decisions to Correctional Service Canada, then we see all of these things through, unfortunately, the racist and discriminatory practices of Correctional Service Canada as opposed to the minister delegating authority or working with First Nations, like ministers do in a lot of other federal legislation — like the Indian Act, where you delegate authority. The problem here is with Correctional Service Canada.

However, making sure that we are not committing cruel and unusual punishment, acts of torture and forced isolation on the Black community or any other community is certainly not a threat to First Nations. We would hope that, as a country, we're doing that for all people, and by locating the decision making for section 81 and section 84 for actual First Nations prisoners, then you can talk about — keeping in mind that this is individualized. Maybe there are Indigenous prisoners who say, “You know, there is a non-Native organization over here that I feel more comfortable with, for whatever reason.”

Mary Louie, qui faisaient partie de ce groupe. Quand elles sont allées voir pour la première fois des femmes de la prison pour femmes qui se suicidaient ou qui étaient en isolement, ou après leur avoir parlé peu après leur libération, elles ont affirmé que ces femmes avaient été surclassifiées et qu'elles avaient grand besoin de ces ressources.

On présumait qu'il s'agirait d'une approche destinée aux personnes les plus démunies, que les ressources seraient ensuite distribuées et, comme l'a dit Me Palmater, que la communauté y aurait accès.

J'ai entendu dire récemment que certains avocats du Service correctionnel du Canada commencent à dire que ce projet de loi empiète sur la souveraineté des Premières Nations. Ils expliquent qu'il propose que d'autres groupes, comme les détenus noirs et les détenus trans, qui sont plus susceptibles d'être placés dans des établissements à sécurité élevée, devraient y avoir accès.

Vous êtes avocate, maître Palmater. Vous êtes avocat, maître David. Personnellement, je ne vois pas les choses de cette façon. En fait, la personne qui m'en a parlé est de mon avis, et elle est avocate au gouvernement. Cette personne tenait à me signaler le genre d'argument invoqué pour miner ce projet de loi.

Je vous demanderais à tous les deux de nous dire ce que vous en pensez.

Me Palmater : Merci. Cette observation est très importante. Elle va au cœur du problème. Quand le ministre délègue le pouvoir de prendre ce genre de décisions au Service correctionnel du Canada, malheureusement, nous voyons toutes ces choses sous l'angle des pratiques racistes et discriminatoires du service correctionnel. En réalité, le ministre délègue des pouvoirs aux Premières Nations, il collabore avec elles, comme le font les ministres dans le cadre de beaucoup d'autres lois fédérales, par exemple, la Loi sur les Indiens. Dans le cas qui nous occupe, le problème réside au Service correctionnel du Canada.

Cependant, le fait de veiller à ne pas faire subir des peines cruelles et inusitées, des actes de torture et d'isolement forcé à des membres de la communauté noire ou de toute autre communauté n'est certainement pas une menace pour les Premières Nations. Nous espérons sincèrement que notre pays traite tout le monde avec équité. En restreignant les décisions relatives aux articles 81 et 84 pour les détenus de membres réels des Premières Nations, le projet de loi individualise ces décisions. Certains détenus autochtones pourraient même demander qu'on les place dans un organisme non autochtone, parce que, pour une raison quelconque, ils s'y sentent plus à l'aise.

It is the fact that the decision making is with the prisoner and the First Nation, not Correctional Service Canada. I have not seen anything yet — I'm still studying, but I have not seen anything yet — that threatens the sovereignty of First Nations, so long as First Nations' decision making and self-governance over these issues are respected.

Mr. David: I agree with Dr. Palmater. This legislation is designed to address the serious and pervasive series of human rights violations in this country that are being faced by persons deprived of liberty. Persons deprived of liberty are overwhelmingly Indigenous, which is the reason why the Assembly of First Nations, or AFN, is here. That does not change the fact that there are massive human rights violations, and nobody should have to face them. For my part, I'm willing to die on the hill that this does not affect First Nations sovereignty in any way.

Linked to Senator Arnot's question about healing lodges, it's only because there is the concern that you could see resources being diverted around in a way that would create tension between communities down the line. I don't see that as a particular problem with the legislation or the legislative proposal. That is just a problem with colonialism and how these things are implemented.

This bill is incremental progress to deal with those kinds of problems. It nudges elected and unelected officials to address or at least recognize that those are issues. It is not a panacea.

I see no threat to First Nations coming from the addition of other groups within section 81 and section 84, and I, actually, strongly encourage aggressive action to end this practice for anybody who is facing it.

Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations.

Dr. Palmater, it is so good to see you. Thank you for all your advice on Bill S-2 which we worked so hard on.

I want to say that I did go to the Regional Psychiatric Centre, or RPC, in Saskatoon and the — how do you say that?

Senator Pate: Okimaw Ohci.

Senator McCallum: I went to the Okimaw Ohci Healing Lodge outside of Maple Creek, and I've been to Stony Mountain Institution on, probably, four occasions. I have seen minimum, maximum and medium security and the way things are handled within the prison by the warden and by the workers.

Cette prise de décision revient au détenu et à sa Première Nation et non au Service correctionnel du Canada. Je n'ai encore rien vu dans ce projet de loi — je l'examine encore, mais je n'y ai encore rien vu — qui menace la souveraineté des Premières Nations, tant que l'on respecte le processus décisionnel et l'autonomie gouvernementale des Premières Nations.

Me David : Je suis d'accord avec Me Palmater. Ce projet de loi vise à lutter contre la série grave et dégradante de violations des droits de la personne dont sont victimes les personnes privées de liberté. Les personnes privées de liberté sont majoritairement autochtones, et c'est la raison pour laquelle des représentants de l'Assemblée des Premières Nations témoignent aujourd'hui. Cela ne change rien au fait qu'il y a des violations massives des droits de la personne et qu'aucun détenu ne devrait les subir. Pour ma part, je suis prêt à jurer que cela n'érode pas du tout la souveraineté des Premières Nations.

Pour revenir à la question du sénateur Arnot au sujet des pavillons de ressourcement, on craint seulement que les ressources soient détournées d'une façon qui créerait plus tard des tensions entre les communautés. Je ne vois pas que cela crée un problème particulier dans le projet de loi ou dans la proposition législative. Ce problème découle du colonialisme et de la mise en œuvre.

Ce projet de loi contribue petit à petit à régler ce genre de problèmes. Il incite les représentants élus et non élus à se pencher sur ces questions ou, du moins, à reconnaître ces problèmes. Il ne réglerait pas tous les problèmes d'un seul coup.

Je ne vois aucune menace pour les Premières Nations qui découlerait de l'ajout d'autres groupes aux articles 81 et 84. En fait, j'encouragerais fortement les gens à prendre des mesures énergiques pour mettre fin à cette pratique.

Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour vos déclarations préliminaires.

Maître Palmater, quel plaisir de vous voir! Merci pour les excellents conseils que vous nous avez donnés au sujet du projet de loi S-2, sur lequel nous avons travaillé si fort.

Je tiens à souligner que j'ai visité le Centre psychiatrique régional, à Saskatoon et... comment prononcez-vous cela?

La sénatrice Pate : Okimaw Ohci.

La sénatrice McCallum : J'ai visité le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, à l'extérieur de Maple Creek. Je suis aussi allée à l'établissement de Stony Mountain à quatre reprises, si je me souviens bien. J'ai vu les mesures de sécurité minimale, maximale et moyenne et la façon dont le directeur et les travailleurs gèrent cet établissement.

I had gone in because workers were not allowed to do the work they wanted to do on healing within the institution, and now they are all gone.

You know, I realized that we are not going to make change within the system. That is when I started looking at children in care and cutting the pipeline there. But then you go back into the trauma.

I wanted to comment about the words “healing lodge.” I agree with Dr. Palmater about defining words because if you don’t, then you leave it up to community. It allows the community to vary the types of care and custody they want to deal with, especially if the community starts using their language to define the site, right?

I support this bill. When you look at the women or the people in the institution — I went to solitary confinement in the two provinces to see how they look, and it is a crime that people are put in those cells.

I wanted to go to prevention. Is there work being done at the community level as a whole that will facilitate the community healing that needs to happen? Because people go, then they come back and they are back in that same system. When you look at the intergenerational trauma, and when you look at domestic violence, intimate partner violence and sexual violence, the healing lodge or the lodge is within the community, and is there a possibility for the community to heal along with their people, right?

The other thing is: What role could customary law play in determining how justice and legal systems can be changed to a restorative model? The reason I bring that up is when I worked at Opaskwayak Cree Nation, a judge came to me and said, “Is it possible for us to set up a system on the reserve to work with the community to look at a restorative model and prevent the prisoners from going into the pen in the first place and you start the healing?”

Then COVID came, and now he is a provincial judge.

I could ask, you know, is there that possibility?

I wanted you to comment on that, please.

The Chair: Witnesses, these are very compelling questions that Senator McCallum is raising, as she always does, because they represent a First Nation’s perspective on these issues in a very strong way. We’re out of time, so I’d really like to ask the witnesses: If there is anything that you have commented on that you would like to amplify, or if there is anything that you have not been able to make a comment on and you think it is important for the committee to consider, it’s really important to please put that in writing so that the committee can study your recommendations on these issues.

J’y suis allée parce que les travailleurs se plaignaient de ne pas pouvoir faire ce qu’il fallait pour assurer la guérison des détenus dans l’établissement, et maintenant, ils sont tous partis.

J’ai compris à ce moment-là que nous n’allions pas changer le système. Je me suis alors tournée vers les enfants pris en charge afin de limiter les dégâts dès le départ. Cependant, on fait toujours face au traumatisme.

Je voudrais présenter un commentaire au sujet du terme « pavillon de ressourcement ». Je suis d’accord avec Me Palmater au sujet de la définition des termes utilisés. Si nous ne les définissons pas, nous nous les remettrons aux choix de la communauté. Cela permettra à la communauté de varier les types de soins et de garde, surtout si elle définit le centre choisi dans sa propre langue, n’est-ce pas?

J’appuie ce projet de loi. Quand on voit les femmes et les gens dans l’établissement... je suis allée voir l’isolement cellulaire dans les deux provinces, et c’est un crime que des gens soient placés dans ces cellules.

Je voulais parler de prévention. A-t-on lancé des initiatives dans les communautés pour faciliter la guérison dont elles-mêmes ont tellement besoin? En effet, les gens s’en vont, puis lorsqu’ils reviennent, ils se retrouvent dans le même milieu. Est-il possible que toute la communauté se guérisse du traumatisme intergénérationnel, de la violence familiale, de la violence entre partenaires intimes et de la violence sexuelle avec ses membres placés dans ce pavillon de ressourcement, puisqu’il se trouve dans la communauté?

Par ailleurs, comment le droit coutumier pourrait-il transformer les systèmes juridiques en un modèle de justice réparatrice? Je soulève cette question, parce que quand je travaillais pour la nation crie d’Opaskwayak, un juge m’a demandé s’il serait possible d’instaurer dans la réserve un système qui aiderait la communauté à créer un modèle de justice réparatrice afin de guérir les détenus avant que le système doive les jeter en prison.

Puis, la COVID est arrivée et il est maintenant juge provincial.

Je pourrais vous demander si c’est possible.

J’aimerais entendre vos observations à ce sujet, s’il vous plaît.

Le président : Mesdames et messieurs les témoins, comme toujours, la sénatrice McCallum soulève des questions très pertinentes, parce qu’elles représentent de façon convaincante le point de vue d’une Première Nation sur ces questions. Nous n’avons plus de temps, alors si les témoins désirent approfondir leurs commentaires ou ajouter une observation qu’ils n’ont pas eu le temps de présenter et qu’ils désirent que le comité examine, je les prie de nous les envoyer par écrit pour que le comité puisse les étudier.

This has been a very compelling panel of the three witnesses from the Assembly of First Nations and Dr. Palmater. Thank you very much for your testimony today. It's been very helpful. If you can help us in any other way with some written advice, that would be well accepted.

For our second panel, from the National Indigenous Healing Lodge Coalition, we welcome Marlene Orr, President; and Annetta Armstrong, Board Member.

As well, we welcome an additional witness: Dr. Maryana Kravtsenyuk, Board Member of the Centre for Addiction and Mental Health and Assistant Professor, Department of Psychiatry, University of Toronto. We welcome all three witnesses with us here today. We thank you for joining us. You will all have five minutes for opening comments.

Ms. Orr, you now have the floor.

Marlene Orr, President, National Indigenous Healing Lodge Coalition: Thank you. My name is Marlene Orr. I'm the President of the National Indigenous Healing Lodge Coalition, and I'm a member of the Beaver Lake Cree Nation in Treaty 6 territory. I speak not from an academic perspective but from decades of experience working in Indigenous justice and corrections.

The National Indigenous Healing Lodge Coalition is a group of all the Indigenous healing lodges that operate under sections 81 and 84 of the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA. Run by Indigenous People for Indigenous offenders, section 81 healing lodges are responsible for reintegrating Indigenous offenders using Indigenous cultural and spiritual interventions.

The National Indigenous Healing Lodge Coalition applauds Senator Pate for her attempts to end structured intervention units. However, we do not support Bill S-205 because we feel that it combines issues that have a negative impact on section 81 healing lodges and Indigenous offenders.

The overrepresentation of Indigenous People in the federal correctional system continues to grow. We've heard from Dr. Ivan Zinger, the Correctional Investigator, continually as well as from the Auditor General regarding the chronic underfunding of section 81 healing lodges and the overrepresentation of Indigenous offenders in federal corrections.

Our coalition advises that changes to sections 81 and 84 of the CCRA will result in further overrepresentation of Indigenous People in the penitentiary system. Chronic underfunding has

Les trois témoins de l'Assemblée des Premières Nations et Me Palmater ont été très convaincants. Merci beaucoup pour votre témoignage. Il nous a été très utile. Si vous pensez à d'autres façons de nous aider, veuillez nous remettre vos recommandations par écrit, nous vous en serons très reconnaissants.

Nous accueillons maintenant notre deuxième groupe. De la National Indigenous Healing Lodge Coalition, nous avons Mme Marlene Orr, présidente, et Mme Annetta Armstrong, membre du conseil d'administration.

Nous accueillons également Dre Maryana Kravtsenyuk, membre du conseil d'administration du Centre de toxicomanie et de santé mentale et professeure adjointe au département de psychiatrie de l'Université de Toronto. Nous souhaitons la bienvenue à ces trois témoins. Nous vous remercions d'être venues. Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Madame Orr, je vous cède la parole.

Marlene Orr, présidente, National Indigenous Healing Lodge Coalition : Merci. Je m'appelle Marlene Orr. Je suis la présidente de la National Indigenous Healing Lodge Coalition et membre de la nation crie de Beaver Lake sur le territoire visé par le Traité n° 6. Ma présentation n'est pas un exposé universitaire. Elle découle de l'expérience que j'ai accumulée pendant plusieurs décennies dans le domaine de la justice et des services correctionnels pour les Autochtones.

Notre coalition regroupe tous les pavillons de ressourcement autochtones qui sont régis par les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Gérés par des Autochtones pour les contrevenants autochtones, les pavillons de ressourcement visés à l'article 81 se chargent de la réinsertion sociale des contrevenants autochtones en leur enseignant la culture et la spiritualité autochtones.

Notre organisme félicite la sénatrice Pate des efforts qu'elle déploie pour mettre fin aux unités d'intervention structurée. Cependant, nous n'appuyons pas le projet de loi S-205, parce que nous estimons qu'il allie des enjeux qui ont une incidence négative sur les pavillons de ressourcement visés à l'article 81 et sur les contrevenants autochtones.

La surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel fédéral continue de croître. M. Ivan Zinger, l'enquêteur correctionnel, et la vérificatrice générale citent continuellement le sous-financement chronique des pavillons de ressourcement visés par l'article 81 ainsi que la surreprésentation des détenus autochtones dans les services correctionnels fédéraux.

Notre coalition est d'avis que les modifications aux articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous caution aggraveront la surreprésentation des

been noted continually. This is particularly concerning as the overrepresentation of our people continues to grow.

Healing lodges were designed to meet the unique needs of Indigenous offenders and do not exist in all regions, according to the Auditor General. Resources already allocated by Correctional Service Canada will be further stressed if options become available for other groups to open their own healing lodges.

Further, with the chronic underfunding of section 81 healing lodges and only six in Canada, the ability to grow capacity to meet the needs of the high populations of our people in the penitentiary system ensures capacity may never be developed if this bill passes and creates even further scarcity of resources.

Further, the changes proposed allow for non-Indigenous groups to open Indigenous healing lodges. If ownership of Indigenous healing lodges falls to non-Indigenous organizations, the cultural genocide identified in the Truth and Reconciliation Commission Calls to Action will continue with a budgetary policy or other controls of Indigenous culture being exercised by non-Indigenous organizations.

Opening the option for non-Indigenous groups to run Indigenous healing lodges poses a real threat to our language, cultures and ceremonies. This bill provides the opportunity for non-Indigenous organizations to control Indigenous cultural and ceremonial interventions used by section 81 healing lodges.

Indigenous healing lodges focus on the use of cultural programming and spiritual ceremonies to successfully reintegrate Indigenous offenders.

As a coalition, we applaud, as I said, the attempt to end structured intervention units, but opening up the opportunity for other groups to run section 81 healing lodges poses a threat to our very cultural identity and continues to ensure that section 81 healing lodges run by the Indigenous community are not properly funded.

In my opening remarks, I'd also like to correct Senator Pate when she said only minimum-security offenders can go to section 81 healing lodges. That is not the case. The contracts are designed to include medium-security offenders. And the healing lodges across the country have taken on medium-security offenders.

Autochtones dans le système pénitentiaire. Ils ne cessent de constater ce sous-financement chronique. Cette situation est très inquiétante, car la surreprésentation de notre population continue d'augmenter.

Les pavillons de ressourcement ont été conçus pour répondre aux besoins très particuliers des contrevenants autochtones. La vérificatrice générale a souligné qu'on n'en trouve pas dans toutes les régions. L'ouverture de nouveaux pavillons pour d'autres groupes risque d'affaiblir les ressources déjà très sollicitées que le Service correctionnel du Canada y affecte.

De plus, le Canada n'a que six pavillons de ressourcement visés par l'article 81. Si ce projet de loi est adopté, ce sous-financement chronique entravera tous les efforts d'accroître la capacité de répondre aux besoins des populations élevées de notre peuple dans le système pénitentiaire. Cela aggravera la pénurie de ressources.

En outre, les modifications proposées permettront aux groupes non autochtones d'ouvrir des pavillons de ressourcement autochtones. Si la propriété des pavillons de guérison autochtones revient à des organismes non autochtones, le génocide culturel décrit dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation se poursuivra avec des politiques budgétaires ou d'autres contrôles de la culture autochtone exercés par des organismes non autochtones.

Le fait d'offrir aux groupes non autochtones la possibilité de gérer des pavillons de ressourcement autochtones constitue une menace réelle pour notre langue, nos cultures et nos cérémonies. Ce projet de loi permettrait à des organismes non autochtones de contrôler les interventions culturelles et cérémonielles autochtones organisées par les pavillons de ressourcement visés à l'article 81.

Les pavillons de ressourcement autochtones mettent l'accent sur les programmes culturels et les cérémonies spirituelles pour réintégrer avec succès les contrevenants autochtones.

Comme je l'ai dit, notre coalition applaudit la tentative de mettre fin aux unités d'intervention structurée. Toutefois, le fait d'offrir à d'autres groupes la possibilité de gérer les pavillons de ressourcement visés par l'article 81 constitue une menace pour notre identité culturelle. Ce fait même perpétuera le sous-financement des pavillons gérés par la communauté autochtone.

Dans ma déclaration préliminaire, je me permettrai de corriger le commentaire de la sénatrice Pate, selon lequel les pavillons de ressourcement visés par l'article 81 ne peuvent accueillir que les détenus à sécurité minimale. Ce n'est pas le cas. Les contrats sont conçus pour inclure les détenus à sécurité moyenne, qui ont déjà été placés dans des pavillons de ressourcement partout au pays.

There are many reasons for the overrepresentation. At a time when the healing lodges are not at capacity — because of systemic issues within Correctional Service Canada — and are chronically underfunded, mixing the issue of structured intervention units and opening up sections 81 and 84 for non-Indigenous groups doesn't work.

We want to support the end of structured intervention units, but we cannot do it when issues are mixed in this bill that have a real detrimental impact on not just Indigenous offenders and section 81 healing lodges, but also the very care and control of our own identity as Indigenous People by offering for non-Indigenous groups to be able to provide that spiritual care that is none of their business to provide.

With that, I thank you for the opportunity to appear before you and to speak. I look forward to answering any questions you may have.

The Chair: Thank you, Ms. Orr.

I'll ask Dr. Kravtsenyuk to give a five-minute opening statement, please.

Dr. Maryana Kravtsenyuk, Board Member, Centre for Addiction and Mental Health, as an individual: Thank you. Honourable senators and members of the public, thank you very much for this invitation to address you on the critical issue of mental health in prisons.

I'm going to speak to you as a clinician. My comments today are informed by my direct clinical work with people living with severe mental illness in correctional facilities and forensic community settings, as well as informed by my experience working with courts, review boards and health systems across several provinces and jurisdictions.

I'm a forensic psychiatrist. I work at the Centre for Addiction and Mental Health in Toronto and in several correctional facilities, and I also practise in several jurisdictions across Canada. For years, I have sat across from people with severe mental illness in custody — people whose illnesses have collided with a system that was never designed for them.

I immigrated to Canada from Ukraine. I love this country deeply. I believe we want to take care of people who are sick and vulnerable no matter where they live or the mistakes they have made. I'm not going to overwhelm you with statistics. Most of our statistics have been taken from extensive and numerous reports from the Office of the Correctional Investigator of Canada. I can tell you honestly that our federal prisons house

La surreprésentation est due à plusieurs facteurs. Comme les pavillons de ressourcement n'ont pas atteint leur pleine capacité — à cause des problèmes systémiques du Service correctionnel du Canada — et souffrent d'un sous-financement chronique, l'élargissement des articles 81 et 84 pour y inclure les groupes non autochtones ne règlera aucunement le problème des unités d'intervention structurée.

Nous tenons beaucoup à la fermeture des unités d'intervention structurée. Cependant, nous ne pouvons pas appuyer la solution proposée dans ce projet de loi. En effet, elle allie des enjeux qui ont un effet préjudiciable non seulement sur les contrevenants autochtones et sur les pavillons de ressourcement visés à l'article 81, mais aussi sur le maintien et le contrôle de notre propre identité d'Autochtones, car elle permet à des groupes non autochtones d'offrir des soins spirituels qu'ils ne connaissent pas.

Sur ce, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Orr.

Je vais demander à la Dre Kravtsenyuk de faire une déclaration préliminaire de cinq minutes, s'il vous plaît.

Maryana Kravtsenyuk, membre du conseil d'administration du Centre de toxicomanie et de santé mentale, à titre personnel : Merci. Mesdames et messieurs les sénateurs et membres du public, je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée à vous parler de la question cruciale de la santé mentale dans les prisons.

Je vais vous parler en tant que clinicienne. Mes observations d'aujourd'hui sont fondées sur mon travail clinique direct auprès des personnes qui ont des maladies mentales graves dans les établissements correctionnels et les milieux médico-légaux communautaires, ainsi que sur mon expérience de travail avec les tribunaux, les commissions d'examen et les réseaux de la santé de plusieurs provinces et territoires.

Je suis psychiatre judiciaire. Je travaille au Centre de toxicomanie et de santé mentale à Toronto et dans plusieurs établissements correctionnels, et je pratique également dans plusieurs administrations partout au Canada. Pendant des années, je me suis assise en face de personnes ayant une maladie mentale grave en détention; des personnes dont la maladie s'est heurtée à un système qui n'avait jamais été conçu pour elles.

J'ai immigré de l'Ukraine au Canada. J'aime profondément ce pays. Je crois que nous voulons prendre soin des gens qui sont malades et vulnérables, peu importe où ils vivent ou les erreurs qu'ils ont commises. Je ne vais pas vous inonder de statistiques. La plupart de nos statistiques sont tirées de nombreux et volumineux rapports du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. Je peux vous dire en toute honnêteté que nos prisons

the largest number of mentally ill individuals — people with psychiatric illness — in units that are meant to be structured or secure.

I've seen people pacing for days, terrified and completely detached from reality, not because they're dangerous but because they're simply very sick. I know that every psychiatrist knows that these conditions are treatable conditions. We have ways to treat these conditions.

Psychosis, severe depression and trauma are not moral failings; they're mental illnesses. When they're treated early and properly, people stabilize. People recover. Miracles happen when we treat individuals who need treatment. They recover. They are safer for themselves and for all of us.

As a forensic psychiatrist, I support Bill S-205 because this bill speaks directly to the reality that so many people fall through the cracks and they get stuck there.

I'll make a few brief points. First and foremost, when someone is in custody and has a disabling mental illness, the default should not be to prolong their incarceration. It should be timely access to treatment in hospital or a therapeutic setting. Leaving people in a cell is harmful, costly and unsafe. We would never treat heart failure or cancer that way. We should not treat psychosis and mental illness that way.

Second, long stays in structured intervention units — or any form of segregation or solitary confinement — are dangerous, especially for people with psychiatric illness, cognitive impairment, neurodevelopmental conditions and trauma histories.

Isolation worsens psychosis. It causes profound detrimental psychological and psychiatric consequences. It worsens depression and increases suicide risk. I've seen this over and over again over 10 years of my clinical work in various settings, both forensic and mental health settings.

Strict oversight and time limits are safeguards against predictable and preventable deterioration. Judicial authorization beyond 48 hours sends an important message. These conditions should be rare, monitored and brief, with a clear plan for treatment, not containment. Prolonged isolation can cause lasting psychological harm. Recognizing that harm is a way of acknowledging what we already know clinically and ethically: Care — not warehousing — must guide our treatment of mentally ill offenders.

fédérales accueillent le plus grand nombre de personnes ayant une maladie mentale — des personnes qui ont une maladie psychiatrique — dans des unités qui sont conçues pour être structurées ou sécurisées.

J'ai vu des gens déambuler inlassablement, terrifiés et complètement déconnectés de la réalité, non pas parce qu'ils sont dangereux, mais simplement parce qu'ils sont très malades. Je sais que tous les psychiatres savent que ces maladies sont traitables. Nous avons des moyens de traiter ces maladies.

La psychose, la dépression grave et les traumatismes ne sont pas des manquements moraux; ce sont des maladies mentales. Lorsqu'ils sont traités rapidement et de la bonne façon, les gens se rétablissent et leur santé se stabilise. Des miracles se produisent lorsque nous offrons un traitement aux gens qui en ont besoin. Ils se rétablissent. Ils sont mieux protégés, pour leur propre bien comme pour le nôtre.

Je soutiens le projet de loi S-205, en ma qualité de psychiatre judiciaire, parce qu'il est directement lié au fait que beaucoup de gens sont laissés pour compte.

J'aimerais faire quelques brèves observations. Premièrement, lorsqu'une personne est en détention et qu'elle a une maladie mentale invalidante, la solution par défaut ne devrait pas être de prolonger son incarcération. Il faudrait plutôt lui offrir un accès rapide à des traitements en milieu hospitalier ou thérapeutique. Laisser les gens dans une cellule est dangereux, coûte cher et n'est pas sécuritaire. Nous ne traiterions jamais l'insuffisance cardiaque ou le cancer de cette façon, pas plus que nous ne devrions le faire pour la psychose et la maladie mentale.

Deuxièmement, les séjours de longue durée dans des unités d'intervention structurée — ou toute forme d'isolement ou d'isolement cellulaire — sont dangereux, surtout pour les personnes qui ont une maladie psychiatrique, une déficience cognitive, des troubles neurodéveloppementaux et des antécédents de traumatismes.

L'isolement aggrave la psychose. Il a des conséquences psychologiques et psychiatriques très préjudiciables. Il aggrave la dépression et augmente le risque de suicide. Je l'ai constaté à maintes reprises au cours de mes 10 années de travail clinique dans divers milieux médico-légaux ou de soins de santé mentale.

Une supervision rigoureuse et des limites de temps sont des mesures de protection contre la détérioration prévisible et évitable de la santé. L'autorisation judiciaire requise au-delà de 48 heures envoie un message important. Ces conditions devraient être rares, supervisées et brèves, et elles devraient être assorties d'un plan de traitement clair, et non de mesures de confinement. L'isolement prolongé peut causer un préjudice psychologique durable. La reconnaissance du préjudice est une façon de reconnaître ce que nous savons déjà sur le plan clinique et éthique, à savoir que ce sont les soins — et non

Third, community-based supports, especially for Indigenous, racialized and disadvantaged populations, are essential if we want better outcomes. Many of the people whom I work with from communities marked by poverty, homelessness and intergenerational trauma don't trust mainstream systems. They feel unseen.

Culturally safe, community-led services, including Indigenous-led healing programs, change that. When correctional services partner meaningfully with these groups, people re-engage. They stay in treatment and are less likely to return to custody. That's what safety looks like.

Now I want to be very clear. As a clinician, I believe legislation alone will not fix it. Canada must invest in forensic bed capacity, psychiatric hospital bed capacity, timely access to psychiatric expertise in custody and community services, including Indigenous-led organizations. Without real resources, good intentions become just paperwork.

If we do this well, it will make us safer. It will reduce self-harm, violence and reoffending. It will help people to rebuild their lives. It will move us closer to the kind of country we want to build. Canada can lead, and we should. We can treat mental illness early rather than punishing people for being sick in custodial settings. We can reduce harmful confinement rather than normalizing it, and we can support people when they return home rather than abandoning them to failure, creating a vicious cycle of reincarceration for many people I've seen.

These are not radical ideas. They are humane and evidence-informed, and they align with our values. I have sat in many cells across provinces with people who were terrified, confused, profoundly unwell, psychotic, depressed and suicidal. I have seen how quickly illness can worsen in custody and how quickly it can improve with care. There is nothing inevitable about the suffering we currently tolerate. We can do better and we must.

Thank you all for your time. I am pleased to answer any of your questions.

l'incarcération — qui doivent orienter notre intervention auprès des délinquants atteints de maladie mentale.

Troisièmement, les soutiens communautaires, en particulier pour les populations autochtones, racialisées et défavorisées, sont essentiels si nous voulons de meilleurs résultats. Bon nombre des gens avec qui je travaille dans des communautés marquées par la pauvreté, l'itinérance et les traumatismes intergénérationnels ne font pas confiance aux systèmes traditionnels. Ils se sentent invisibles.

Des services communautaires culturellement adaptés, y compris des programmes de ressourcement dirigés par des Autochtones, changent la situation. Lorsque les services correctionnels s'associent de façon significative à ces groupes, les gens se mobilisent de nouveau. Ils restent en traitement et sont moins susceptibles de retourner sous garde. Voilà à quoi ressemble la sécurité.

Je tiens à être très claire. En tant que clinicienne, je crois qu'une loi ne suffira pas à elle seule à régler le problème. Le Canada doit investir dans la capacité en lits médico-légaux, en lits d'hôpitaux psychiatriques, dans l'accès rapide à une expertise psychiatrique dans les services communautaires et de détention, y compris dans des organisations dirigées par des Autochtones. Sans ressources réelles, les bonnes intentions ne seront jamais que des vœux pieux.

Si nous procédons de la bonne façon, nous serons plus en sécurité. Nous réduirons l'automutilation, la violence et la récidive. Nous aiderons les gens à reconstruire leur vie. Cela nous rapprochera du genre de pays que nous voulons bâtir. Le Canada peut être un chef de file, et il devrait l'être. Nous pouvons traiter la maladie mentale en stade précoce au lieu de punir les gens qui sont malades en les envoyant dans un milieu carcéral. Nous pouvons réduire l'isolement préjudiciable plutôt que de le normaliser, et nous pouvons aider les gens lorsqu'ils rentrent chez eux au lieu de les abandonner et ainsi les vouer à l'échec, ce qui crée un cercle vicieux de réincarcération pour beaucoup de personnes que j'ai vues.

Ce ne sont pas des idées radicales. Elles sont fondées sur des données probantes et sur des principes humanistes, et elles correspondent à nos valeurs. J'ai travaillé dans de nombreuses cellules dans différentes provinces avec des gens qui étaient terrifiés, confus, profondément malades, psychotiques, déprimés et suicidaires. J'ai vu à quel point la maladie peut s'aggraver rapidement en détention et à quelle vitesse elle peut s'améliorer avec les bons soins. Il n'y a rien d'inévitable dans les souffrances que nous tolérons actuellement. Nous pouvons et nous devons faire mieux.

Merci à tous de votre écoute. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you to the panel. Now we'll move to questions, which will be limited to five minutes, and that includes the answer.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: My question is for Ms. Orr.

I am looking at the changes to section 81 proposed in the bill, and I am trying to follow your reasoning — I am having trouble understanding exactly what is bothering you. This is not about non-Indigenous people opening wellness centres, as you say. Rather, it is about adding an opportunity to offer disadvantaged or minority groups resources in their communities. It is not either/or, but rather both/and.

In any case, there are no expenditures flowing from this bill. As you know, bills introduced by senators cannot generate expenses, so there is no specific amount allocated to any group that is not Indigenous.

So could you clarify what is bothering you, what is scaring you about the changes to section 81?

[*English*]

Ms. Orr: Thank you for the question. As I mentioned, I'm not an academic or a lawyer. However, as a coalition for section 81 healing lodges, we did go out and get several legal opinions on the bill and its impact on Indigenous offenders and section 81 healing lodges.

First, what we understand is that while the changes that are being proposed provide opportunity for other marginalized groups to open their own healing lodges, the changes also provide opportunity for non-Indigenous groups to open up Indigenous healing lodges. That's where we have an issue. That's our main issue.

Second, you may not be a group that deals with funding, but certainly, every piece of legislation has an impact. At a time when corrections is having to cut their budget, introducing the opportunity for more healing lodges for non-Indigenous groups further marginalizes section 81 healing lodges in that, as you heard from the folks who spoke already, we're already chronically underfunded, so the bill has a direct impact. Although you may not be a body that identifies dollar amounts, the way that this is worded will have a direct impact on already scarce resources.

Le président : Je remercie les témoins. Nous allons maintenant passer aux questions, qui seront limitées à cinq minutes, en incluant la réponse.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question s'adresse à Mme Orr.

Je regarde les changements dans le projet de loi à l'article 81, et j'essaie de suivre votre pensée — j'ai de la difficulté à comprendre exactement ce qui vous dérange. Il n'est pas question ici que des non-Autochtones ouvrent des pavillons de ressourcement comme vous le dites. Il est plutôt question d'ajouter une possibilité d'offrir à des groupes défavorisés ou en situation minoritaire d'avoir des ressources dans leur communauté. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est plutôt l'un et l'autre.

De toute façon, dans ce projet de loi, il n'y a pas de dépense rattachée. Comme vous le savez, les projets de loi d'initiative sénatoriale ne peuvent pas engendrer des dépenses, donc il n'y a pas d'allocation de montant précis destiné à un groupe qui ne serait pas autochtone.

Donc, pourriez-vous préciser ce qui vous dérange, ce qui vous fait peur concernant les modifications à l'article 81?

[*Traduction*]

Mme Orr : Je vous remercie de la question. Comme je l'ai dit, je ne suis pas une universitaire ou une avocate. Cependant, en tant que coalition pour les pavillons de ressourcement visés à l'article 81, nous avons obtenu plusieurs avis juridiques au sujet du projet de loi et de ses répercussions sur les délinquants autochtones et sur les pavillons de ressourcement visés à l'article 81.

Premièrement, nous croyons comprendre que même si les changements proposés donnent l'occasion à d'autres groupes marginalisés d'ouvrir leurs propres pavillons de ressourcement, ils permettent également à des groupes non autochtones d'ouvrir des pavillons de ressourcement autochtones. C'est là que le bât blesse. C'est notre principal problème.

Deuxièmement, votre groupe n'a peut-être pas d'impact sur le financement, mais il est certain que chaque mesure législative a une incidence. À un moment où les services correctionnels doivent réduire leur budget, le fait d'offrir plus de pavillons de ressourcement à des groupes non autochtones marginalise davantage les pavillons de ressourcement visés à l'article 81 en ce sens que, comme vous l'ont dit les témoins précédents, puisque nous sommes déjà sous-financés de façon chronique, le projet de loi a une incidence directe. Même si votre groupe ne détermine peut-être pas les montants en dollars, le libellé aura une incidence directe sur des ressources déjà limitées.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Thank you for clarifying that.

[English]

Senator Prosper: Thank you to the witnesses for coming here and for helping us understand this complex issue.

I have a question for Ms. Orr. There are two components to it. First, I'm quite curious about the nature of the underfunding. In addition to that, it seems to me there's an underutilization of the existing services with healing lodges. Second, I would imagine there are a number of collaborations between Indigenous and non-Indigenous groups where they potentially fill the space of healing lodges. Is there a distinct definition for collaboration between Indigenous People and non-Indigenous people and healing lodges, from your perspective, which is, let's just say, within the rightful domain of Indigenous groups and organizations?

Ms. Orr: If I understand your question correctly, you're asking me about the impact of non-Indigenous groups and their relationship with healing lodges with Indigenous offenders.

Section 81 is clear that the care and custody of Indigenous offenders is to be turned over to the Indigenous community, and it speaks clearly to cultural and spiritual practices. My issue with having non-Indigenous groups running healing lodges that have a cultural and spiritual component for Indigenous offenders is that regardless of the intention to our cultural practices, our languages and our ceremonies, they will continue the job of Indian residential schools, which was to wipe that out. No matter how well intentioned, having non-Indigenous groups control our ceremonial practices, our languages and our cultures leaves it open for harm to the preservation and the growth that is needed within our communities around our cultural practices and languages. We see it with federal corrections. They run healing lodges. They hire Indigenous Elders and run cultural programming. However, as well intentioned as that may have been, there have been shortcuts taken with our cultural practices. I'll give you one example.

Corrections identified years ago that feasts would not be funded, so the Elders in the institutions had to bring in their own food. They did that without understanding that the meal is not just a meal. It's an integral part and a ceremony unto itself. Just this one policy change where food would no longer be provided had the potential to have and, in some cases, did have an impact on our cultural practices by removing them from what is a ceremony unto itself and for which there is a specific purpose to that ceremony.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie de ces précisions.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins d'être ici et de nous aider à comprendre cet enjeu complexe.

J'ai une question en deux volets pour Mme Orr. Tout d'abord, je m'interroge sur la nature du sous-financement. De plus, il me semble qu'on sous-utilise les services existants dans les pavillons de ressourcement. Ensuite, j'imagine qu'il existe une certaine collaboration entre des groupes autochtones et non autochtones pour offrir les services des pavillons de ressourcement. Y a-t-il une définition distincte de la collaboration entre les Autochtones et les non-Autochtones au niveau des pavillons de ressourcement, selon votre point de vue, qui relève, disons, du domaine légitime des groupes et organisations autochtones?

Mme Orr : Si j'ai bien compris votre question, vous me demandez quel est l'impact des groupes non autochtones et leur relation avec les pavillons de ressourcement qui accueillent des délinquants autochtones.

L'article 81 indique clairement que les soins et la garde des délinquants autochtones doivent être confiés à la communauté autochtone, et il traite clairement des pratiques culturelles et spirituelles. Mon problème avec le fait que des groupes non autochtones dirigent des pavillons de ressourcement qui ont une composante culturelle et spirituelle pour les délinquants autochtones, c'est que peu importe l'intention à l'égard de nos pratiques culturelles, de nos langues et de nos cérémonies, ils perpétuent la mission des pensionnats indiens, qui consistait à effacer la composante autochtone. Peu importe les bonnes intentions, le fait que des groupes non autochtones contrôlent nos pratiques cérémonielles, nos langues et notre culture risque de nuire à la préservation et à la croissance nécessaires au sein de nos communautés en ce qui concerne nos pratiques culturelles et nos langues. Nous le voyons dans les services correctionnels fédéraux. Ils gèrent des pavillons de ressourcement. Ils embauchent des aînés autochtones et offrent des programmes culturels. Cependant, malgré les bonnes intentions, des raccourcis ont été pris au niveau de nos pratiques culturelles. Je vais vous donner un exemple.

Les services correctionnels ont déterminé il y a des années que les festins ne seraient pas financés, de sorte que les aînés dans les établissements devaient apporter leur propre nourriture. Ils ont pris cette décision sans comprendre que le repas n'est pas qu'un repas. Il fait partie intégrante d'une cérémonie en soi. Ce seul changement de politique pouvait avoir et, dans certains cas, a eu un impact sur nos pratiques culturelles quand on a retiré la nourriture de ce qui est une cérémonie en soi, et qui vise un but bien précis.

As long as you have non-Indigenous groups controlling our cultural practices, no matter how well intentioned, our practices are going to change. Whether that's by policy control, administrative control, budgetary control or any other control, our practices will change. Our practices have been so fragilely kept. They've either been hidden underground in the past when our people took off into the bush or into the mountains to maintain those practices and didn't emerge until the 1970s, or they were taken to our brothers and sisters in the U.S. to hold for us, as was the case with communities from Treaty 6. Then in the 1970s, the movement to bring back those practices happened.

We're at a crucial point in time where, in many parts of this country, our languages and our practices are on the verge of being lost forever. If we don't work to maintain them, we are going to have our practices changed, and that is the cultural genocide identified by the Truth and Reconciliation Commission. That is the concern we have around non-Indigenous groups providing cultural and spiritual programming to Indigenous People.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Pate: Thank you, Ms. Orr, for correcting that. I was not aware that now some medium-security folks have been accepted. As you know, when one of your lodges first opened, not one Indigenous woman was eligible to go there, and first you had to take non-Indigenous women. If you could provide us with the number of medium-security folks who have gone into healing lodges, that would be great. Also, could you provide a copy of the resolution? I have heard from other healing lodge organizations that they are supportive of this bill. If you could send that resolution, it would be extremely helpful.

My question is for Dr. Kravtsenyuk. I apologize; I always mispronounce your name. Are you aware of the recommendations that Dr. Zinger made with respect to transferring resources that are currently being spent in corrections to health-based services and to basically — it was probably me who asked. In the case of Mr. Patrick Warren — I do not know if you are aware of his case — he is a man who was sentenced to hospital but still remains in Millhaven. When I asked Dr. Zinger about that, his response was that if in fact we were offering resources as well as requesting the transfer of prisoners, we would likely see hospitals wanting to provide those services. He pointed to the fact that Shepody is going to be, at Dorchester, opening a new mental health unit at the cost of \$1.3 billion. If that were divided up by region, what kind of resources could be provided in the community? In line with this bill, it's about providing other options — Indigenous options, options for Black prisoners, options for trans prisoners and

Tant que des groupes non autochtones contrôleront nos pratiques culturelles, aussi bien intentionnées soient-ils, nos pratiques se transformeront. Que ce soit par le contrôle des politiques, des mesures administratives, des budgets ou toute autre forme de contrôle, nos pratiques seront modifiées, elles qui ont été maintenues de peine et de misère. Elles ont été reléguées dans le passé lorsque notre peuple est parti en forêt ou dans les montagnes pour maintenir ces pratiques, et elles n'ont refait surface que dans les années 1970, ou bien elles ont été transférées chez nos frères et sœurs des États-Unis pour qu'ils nous les gardent, comme dans le cas des communautés visées par le Traité n° 6. Puis, dans les années 1970, on a commencé à rétablir ces pratiques.

Nous sommes à un moment crucial où, dans de nombreuses régions du pays, nos langues et nos pratiques sont sur le point d'être perdues à jamais. Si nous ne travaillons pas pour les maintenir, nos pratiques vont changer, et il s'agit du génocide culturel identifié par la Commission de vérité et réconciliation. C'est ce qui nous préoccupe au sujet des groupes non autochtones qui offrent des programmes culturels et spirituels aux Autochtones.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Pate : Merci, madame Orr, d'avoir remis les pendules à l'heure. Je ne savais pas que certaines personnes d'établissements à sécurité moyenne avaient été acceptées. Comme vous le savez, lorsqu'un de vos pavillons a ouvert ses portes, aucune femme autochtone n'y était admissible, et il fallait d'abord accueillir des femmes non autochtones. Si vous pouviez nous préciser le nombre de personnes d'établissements à sécurité moyenne qui ont été accueillies dans les pavillons de ressourcement, ce serait formidable. De plus, pourriez-vous nous fournir une copie de la résolution? J'ai entendu d'autres organisations de pavillons de ressourcement dire qu'elles appuyaient ce projet de loi. Si vous pouviez nous envoyer cette résolution, ce serait extrêmement utile.

Ma question s'adresse à la Dre Kravtsenyuk. Je suis désolée; j'ai toujours de la difficulté à prononcer votre nom. Êtes-vous au courant des recommandations de M. Zinger concernant le transfert des ressources actuellement consacrées aux services correctionnels vers les services de santé et, essentiellement, c'est probablement moi qui ai posé la question. Dans le cas de M. Patrick Warren — je ne sais pas si vous en avez entendu parler —, c'est un homme qui a été condamné à être détenu dans un hôpital, mais qui est encore à Millhaven. Lorsque j'ai interrogé M. Zinger à ce sujet, il m'a répondu que si nous offrions des ressources et demandions le transfert de prisonniers, les hôpitaux voudraient probablement offrir ces services. Il a souligné le fait que Shepody va ouvrir, à Dorchester, une nouvelle unité de soins de santé mentale au coût de 1,3 milliard de dollars. Si nous divisons ce montant par région, quel genre de ressources pourrait-on fournir dans la communauté? Conformément à ce projet de loi, il s'agit d'offrir d'autres

options for those with mental health issues — with a direct avenue to go into the community.

Do you have any comment on that or any of Dr. Zinger's other recommendations in his most recent report?

Dr. Kravtsenyuk: Thank you, Senator Pate, for your question and for all the advocacy work that you are doing in this field.

As a clinician, I certainly have seen and have dealt with overrepresentation of mentally ill offenders in correctional settings. What is clear to me is that what corrections has to offer at this time to the individuals who are the most in need of care and treatment is either insufficient, ineffective, not available or inaccessible to them to really address the growing burden of mental illness in correctional settings.

I absolutely applaud Dr. Zinger's tremendous work over the years to really investigate and educate all the professionals working in justice health care in corrections about things we can do better. Certainly, equipping communities and equipping hospitals with adequate resources to treat, stabilize, reintegrate and heal individuals who are the most in need would be a very important and powerful next step to really address the growing burden of mental illness in correctional settings, which we know is not being adequately addressed at this time.

I can provide additional information in a written format as well.

Senator Pate: I understand that you provide assessments in a number of provinces, both for Crown counsel and defence counsel. Can you talk about the sorts of assessments you do and what kinds of responses you get from psychiatrists and psychologists on contract with correctional authorities across the country?

Dr. Kravtsenyuk: I am a forensic psychiatrist. I frequently get approached by either the Crown or defence to provide psychiatric medico-legal evaluation with respect to different issues. Very often, those are risk assessments and pre-sentence evaluations.

I also sit as a board member on the Alberta Criminal Code Review Board and the Ontario Review Board. I do assess individuals in Alberta, Nunavut, the Northwest Territories, Saskatchewan and Ontario. I work across various jurisdictions.

options — des options pour les Autochtones, pour les prisonniers noirs, pour les prisonniers trans et pour ceux qui ont des problèmes de santé mentale — avec une voie directe vers la communauté.

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet ou sur les autres recommandations de M. Zinger contenues dans son plus récent rapport?

Dre Kravtsenyuk : Je vous remercie, sénatrice Pate, de votre question et de tout le travail de sensibilisation que vous faites dans ce domaine.

En tant que clinicienne, j'ai certainement vu et traité la surreprésentation des délinquants atteints de maladie mentale dans les établissements correctionnels. Ce qui est clair pour moi, c'est que ce que les services correctionnels ont à offrir en ce moment aux personnes qui ont le plus besoin de soins et de traitements est insuffisant, inefficace, indisponible ou inaccessible et ne leur permet donc pas de vraiment s'attaquer au fardeau croissant de la maladie mentale dans les établissements correctionnels.

Je félicite M. Zinger du travail extraordinaire qu'il a accompli au fil des ans pour vraiment enquêter et renseigner tous les professionnels qui travaillent dans le domaine de la justice et des soins de santé en milieu correctionnel sur ce que nous pouvons améliorer. Il est certain qu'équiper les collectivités et les hôpitaux de ressources suffisantes pour traiter, stabiliser, réintégrer et guérir les personnes qui en ont le plus besoin serait une prochaine étape très importante et déterminante pour vraiment s'attaquer au fardeau croissant de la maladie mentale dans les milieux correctionnels qui, comme nous le savons, ne fait pas l'objet de mesures suffisantes à l'heure actuelle.

Je peux vous fournir des renseignements supplémentaires par écrit également.

La sénatrice Pate : Je crois comprendre que vous fournissez des évaluations dans plusieurs provinces, tant pour les procureurs de la Couronne que pour les avocats de la défense. Pouvez-vous nous parler du genre d'évaluations que vous faites et des types de réponses que vous obtenez de psychiatres et de psychologues sous contrat auprès des autorités correctionnelles partout au pays?

Dre Kravtsenyuk : Je suis psychiatre judiciaire. La Couronne ou la défense me demandent souvent de fournir une évaluation psychiatrique médico-légale pour différentes questions. Très souvent, il s'agit d'évaluations des risques et d'évaluations présentencielles.

Je siège également au conseil d'administration de la Commission d'examen du Code criminel de l'Alberta et de la Commission ontarienne d'examen. J'évalue des personnes en Alberta, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest,

What is important to say is: Certainly through the evaluation of voluminous amounts of information on any case that I receive from the Crown or defence, I could appreciate the services that have been utilized in those cases to really address the burden of mental illness that is present in the case.

Also, from speaking and as a part of my portfolio, I have been employed by multiple stakeholders across these jurisdictions. I can say that when an individual works in a system that has a number of systemic issues highlighted by multiple stakeholders and organizations, sometimes it creates barriers and difficulties for some of the clinicians to speak to some of the challenges. Again, sometimes it is a limitation of certain contracts or the assignment of their position. So it does create challenges.

As a clinician, I can speak for myself. Working in various settings, certainly those challenges remain unaddressed. People continue to suffer, especially people who have very treatable conditions. We know how to treat them. We just need to direct them to the correct resources and to the resources that are designed not to contain these individuals but to treat them.

I wholeheartedly support Bill S-205, especially when it comes to providing our citizens with appropriate resources.

The Chair: Thank you, Dr. Kravtsenyuk.

Senator McCallum: I wanted to ask Ms. Orr if there were any evaluations done on the facilities that healing centres provide and which Indigenous leaders were involved and also the success rate of rehabilitation. It would help, especially with one of the first questions I asked during the panel before you.

I wanted to return to Senator Miville-Dechêne's question about other disadvantaged groups. The one I am thinking of is the Black community because they have a high rate of incarceration as well, and to not include them under section 81, it will leave them at a further disadvantage. How would you see that being addressed?

Ms. Orr: There are a few questions in there.

When we look at section 81 healing lodges, unless you get the issue of why they are not full — right — you can bring on other healing lodges, but you are going to have the same problem. Those are systemic issues that start with whose lens are Indigenous offenders, and potentially Black offenders, being assessed through?

en Saskatchewan et en Ontario. Je travaille dans diverses administrations.

Ce qu'il est important de dire, c'est que grâce à l'évaluation d'une grande quantité de renseignements sur un cas que me soumet la Couronne ou la défense, j'arrive à comprendre à quels services on a eu recours dans chacun de ces cas et à vraiment déterminer le fardeau de la maladie mentale dans un cas en particulier.

De plus, dans le cadre de mes fonctions, j'ai été à l'emploi de multiples intervenants dans ces administrations. Je peux dire que, lorsqu'une personne travaille dans une instance où plusieurs problèmes systémiques sont mis en évidence par de nombreux intervenants et organisations, cela crée parfois des obstacles et des difficultés pour certains cliniciens qui doivent parler des difficultés observées. Encore une fois, il s'agit parfois de limitations associées à certains contrats ou affectations. Cela crée donc des difficultés.

En tant que clinicienne, je ne peux que parler en mon nom. Quand on travaille dans divers contextes, il est certain que ces difficultés demeurent irrésolues. Les gens continuent de souffrir, surtout ceux qui ont des conditions très traitables. Nous savons comment les traiter. Nous devons simplement les diriger vers les bonnes ressources et vers celles qui sont conçues non pas pour les contenir, mais bien pour les traiter.

J'appuie de tout cœur le projet de loi S-205, surtout lorsqu'il s'agit d'offrir à nos citoyens les ressources appropriées.

Le président : Merci, docteur Kravtsenyuk.

La sénatrice McCallum : J'aimerais demander à Mme Orr si on a évalué les installations des pavillons de ressourcement, quels dirigeants autochtones y ont participé, et quel est le taux de réussite de la réhabilitation. Ce serait utile, surtout en réponse à l'une des premières questions que j'ai posées au groupe de témoins précédent.

Je voulais revenir à la question de la sénatrice Miville-Dechêne au sujet des autres groupes défavorisés. Je pense à la communauté noire parce qu'elle a aussi un taux élevé d'incarcération, et le fait de ne pas l'inclure en vertu de l'article 81 la défavorisera encore plus. À votre avis, comment pourrait-on régler ce problème?

Mme Orr : Il y a là quelques questions.

En ce qui concerne les pavillons de ressourcement visés à l'article 81, si vous comprenez pourquoi ils ne sont pas pleins — n'est-ce pas —, vous pouvez faire intervenir d'autres pavillons de ressourcement tant que vous le voulez, mais cela ne règlera pas le problème. Il s'agit de problèmes systémiques à l'égard desquels il faut se demander à partir de quelle perspective les délinquants autochtones, et peut-être les délinquants noirs, sont-ils évalués?

The systemic issues start at intake. We know our people are being held at higher security levels. We understand that. That's what prohibits their ability to move into section 81 healing lodges. If we don't get this —

Senator McCallum: If you could provide the evaluation that I asked for as well as which leaders were involved and the success rate, it could be done in writing. We have such limited time here. If you could, please also include in there a response to the question of what we should do with other groups that need this as well.

Ms. Orr: Sure.

Senator McCallum: Okay, thank you.

Ms. Orr: If I may give a brief verbal response to this —

The Chair: Please go ahead.

Ms. Orr: Ultimately, the systemic issues exist and it does not matter what group it is — if you do not get those systemic issues addressed, you can build all the healing lodges you want and they are not going to be full. I would be happy to provide information on the work of the healing lodges and the impact we have had.

I also want to stress that there are systemic issues within corrections, and unless we address those, section 81 healing lodges are always going to be underutilized.

Senator Clement: I want to thank both witnesses for your testimony and your work.

Ms. Orr, it is good to testify as a non-lawyer. It is important that we hear from all different folks. So I thank you.

I want to engage with the clinician. I worry in these conversations, not just at this committee but also in other committees, about lateral violence where you have marginalized groups pitted against one another on the basis of scarcity — scarcity put forward by government announcements and caution and fear of what is going on to the south of us. There's scarcity and all of these groups are pitted against each other.

Les problèmes systémiques commencent à l'admission. Nous savons que nos gens sont détenus à des niveaux de sécurité plus élevés. Nous le comprenons. C'est ce qui les empêche d'avoir accès aux pavillons de ressourcement visés à l'article 81. Si nous ne...

La sénatrice McCallum : Si vous pouviez nous fournir l'évaluation que j'ai demandée, ainsi que les noms des dirigeants qui y ont participé et le taux de réussite, cela pourrait se faire par écrit. Nous avons si peu de temps. Si vous le pouvez, veuillez également inclure une réponse à la question de savoir ce que nous devrions faire avec les autres groupes qui en ont besoin.

Mme Orr : Bien sûr.

La sénatrice McCallum : D'accord, merci.

Mme Orr : Si vous me le permettez, j'aimerais répondre brièvement de vive voix à cette...

Le président : Allez-y, je vous prie.

Mme Orr : Au bout du compte, les problèmes systémiques existent et, peu importe de quel groupe on parle, si on ne règle pas ces problèmes systémiques, on peut construire tous les pavillons de ressourcement qu'on veut, ils ne seront pas pleins. Je serais heureuse de vous fournir des renseignements sur le travail des pavillons de ressourcement et sur les résultats de nos efforts.

Je tiens également à souligner qu'il y a des problèmes systémiques au sein du système correctionnel et que si nous ne les réglons pas, les pavillons de ressourcement visés à l'article 81 seront toujours sous-utilisés.

La sénatrice Clement : Je tiens à remercier les deux témoins de leur participation et de leur travail.

Madame Orr, il est bon d'obtenir des témoignages de personnes qui ne sont pas juristes. Il est important que nous entendions le point de vue de tous. Je vous remercie donc.

J'aimerais discuter avec la clinicienne. Je suis préoccupée par les discussions, non seulement à ce comité, mais aussi dans d'autres comités, au sujet de la violence latérale, où des groupes marginalisés se dressent les uns contre les autres en raison de la rareté, mise en exergue par les annonces gouvernementales et par la prudence et la peur occasionnées par ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Il y a une rareté, et tous ces groupes sont opposés les uns aux autres.

I'm building a relationship with Collins Bay Institution in Kingston in particular because there is a large population of Black prisoners. When I sit down with them, they say to me:

You know what, senator? We're good with our Indigenous brothers getting things and getting services and having things better for them. We want the same.

They understand what is going on, and they are looking to us legislators to try to figure this out.

When you gave your opening statement, you were talking about evidence-driven arguments about treatment. How do we, as legislators, bring this forward and justify this type of legislation and explain to people why we need to be moving forward with this type of legislation? What do we say?

Then there is the tough-on-crime context, right? And people are afraid. How do you, as a clinician, answer those questions?

Dr. Kravtsenyuk: Thank you very much for a very important question.

As a clinician, I see individuals, regardless of their background or race or ethnicity, with one thing in common: Their lives have been affected profoundly by mental illness. Their life journey has been destroyed by some sort of interaction with the criminal justice system.

Current evidence in forensic psychiatry indicates that those who come into contact with the criminal justice system and, in fact, individuals with mental illness very often remain unseen until either tragedy happens or incarceration starts. Then things become clear.

When we actually look at which population was served in forensic settings, a lot of those groups come from marginalized groups or racial minorities.

We are building evidence-based services to address everyone regardless of their background because the need is very much to get humane, inclusive treatment that we have for mental conditions.

In my view of the legislation as I have read everything, it is very inclusive legislation that will give the opportunity and allow individuals who struggle with mental illness to get the services and treatments they need, rather than being warehoused in correctional facilities and continuing to suffer with mental illness that can be addressed much more timely and fulsomely in treatment facilities.

Senator Clement: Thank you.

Je suis en train d'établir une relation avec l'établissement de Collins Bay à Kingston, en particulier parce qu'il y a là une forte population de prisonniers noirs. Quand je discute avec eux, ils me disent :

Vous savez quoi, sénatrice? Nous sommes d'accord pour que nos frères autochtones obtiennent de meilleurs services et de meilleurs programmes. Nous voulons la même chose.

Ils comprennent ce qui se passe, et ils comptent sur nous, les législateurs, pour essayer de corriger la situation.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'arguments fondés sur des données probantes au sujet du traitement. Comment pouvons-nous, en tant que législateurs, présenter ce projet de loi, le justifier et expliquer aux gens pourquoi nous devons adopter ce genre de mesure législative? Que pouvons-nous dire?

Il y a ensuite le contexte de la répression de la criminalité, n'est-ce pas? Et les gens ont peur. En tant que clinicienne, comment répondez-vous à ces questions?

Dre Kravtsenyuk : Merci beaucoup pour cette question très importante.

En tant que clinicienne, je vois des personnes, peu importe leurs antécédents, leur race ou leur origine ethnique, qui ont une chose en commun, c'est que leur vie a été profondément touchée par la maladie mentale. Leur parcours de vie a été détruit par une quelconque interaction avec le système de justice pénale.

Les données actuelles en psychiatrie judiciaire indiquent que ceux qui ont des démêlés avec le système de justice pénale et, en fait, les personnes atteintes d'une maladie mentale, restent très souvent invisibles jusqu'à ce qu'une tragédie se produise ou que l'incarcération débute. À ce moment-là, la situation s'éclaircit.

Lorsque nous examinons la composition des populations desservies par les services médico-légaux, bon nombre des personnes qui en font partie proviennent de groupes marginalisés ou de minorités raciales.

Nous mettons sur pied des programmes fondés sur des données probantes qui s'adressent à tous, peu importe leurs antécédents, parce que les besoins consistent à offrir un traitement humain et inclusif aux personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

À mon avis, le projet de loi, dans sa forme actuelle, est très inclusif. Il donnera aux personnes atteintes d'une maladie mentale la possibilité d'obtenir les services et les traitements dont elles ont besoin, plutôt que d'être incarcérées dans des établissements correctionnels où elles continuent de souffrir, quand on pourrait les aider beaucoup plus rapidement et globalement dans des centres de traitement.

La sénatrice Clement : Merci.

Senator Greenwood: Some of my questions have been asked. First, thank you to the witnesses for being here and thank you for the work that you do every day.

I am very interested in a couple of things because this is fairly new to me. I work in the health field but not in this particular area.

I am interested in practical questions. You do not have to answer right now. You might want to add them to what you are already writing, Ms. Orr. I am interested as well in how many medium-security individuals are accessing services and how many minimum-security individuals are accessing services so that I can get my head around that. Are there any non-Indigenous folks accessing services? I think that is important too.

As I said, I come from a health background. I have worked in Indigenous health, where choice is a really important thing.

This is going to lead me to: Dr. Kravtsenyuk, in your experience, do the Indigenous women who are overrepresented have a choice in going to a healing lodge or choosing a different kind of healing support? Are there choices given to the women? I am trying to get my head around what this actually looks like on the ground. Can you speak to that at all?

Dr. Kravtsenyuk: Thank you. I can't speak for the operational aspects of how care gets navigated through the correctional system because in my capacity as a forensic psychiatrist, I provide recommendations that are grounded in my clinical knowledge, my understanding of mental illness and my understanding of what would be effective treatment.

I provide those recommendations either in court or to the stakeholders to correctional institutions — and how to implement and navigate that is certainly within the capacity of that institution and left to their discretion. I understand there are multiple policies that navigate triaging systems there.

Certainly, I can say that from working with people who go through the journey in the legal system, their needs remain unmet and their illnesses continue to be untreated. It is not an uncommon situation that I face as a clinician.

I provide recommendations based on, again, clinical understanding of the condition, but we have to recognize that resources are limited. They are limited within the correctional system. They are limited in the community.

Certainly, even with the recommendations, I think the number of choices or number of alternatives, specifically for female offenders, would be largely driven by what resources are

La sénatrice Greenwood : Certaines de mes questions ont déjà été posées. Tout d'abord, je remercie les témoins de leur présence et de leur travail au quotidien.

Il y a deux ou trois choses qui m'intéressent beaucoup parce que c'est assez nouveau pour moi. Je travaille dans le domaine de la santé, mais pas dans ce domaine particulier.

Je m'intéresse aux questions pratiques. Vous n'avez pas à répondre tout de suite. Vous voudrez peut-être ajouter vos réponses à ce que vous fournirez déjà par écrit, madame Orr. J'aimerais aussi savoir combien de personnes détenues dans des établissements à sécurité moyenne ont accès aux services et combien de personnes détenues dans des établissements à sécurité minimale y ont accès, pour m'aider à mieux comprendre. Y a-t-il des non-Autochtones qui ont accès aux services? Je pense que c'est important aussi.

Comme je l'ai dit, j'ai travaillé dans le domaine de la santé. J'ai travaillé en santé autochtone, où le choix est vraiment important.

Docteure Kravtsenyuk, d'après votre expérience, les femmes autochtones, qui sont surreprésentées, ont-elles le choix d'aller dans un pavillon de ressourcement ou d'opter pour un autre type d'aide au ressourcement? Donne-t-on des choix aux femmes? J'essaie de comprendre à quoi cela ressemble sur le terrain. Pouvez-vous nous en parler un peu?

Dre Kravtsenyuk : Merci. Je ne peux pas parler des aspects opérationnels de l'orientation des soins dans le système correctionnel parce que, en ma qualité de psychiatre judiciaire, je formule des recommandations fondées sur mes connaissances cliniques, sur ma compréhension de la maladie mentale et sur ce que serait un traitement efficace.

Je présente ces recommandations aux tribunaux ou aux intervenants des établissements correctionnels, et la façon de les mettre en œuvre et de procéder repose certainement sur la capacité de cet établissement, et est laissée à sa discrétion. Je comprends qu'il existe plusieurs politiques qui régissent les systèmes de triage là-bas.

Je peux certainement dire, après avoir travaillé auprès de gens qui ont des démêlés avec la justice, que leurs besoins demeurent insatisfaits et que leurs maladies ne sont toujours pas traitées. Ce n'est pas une situation inhabituelle à laquelle je suis confrontée en tant que clinicienne.

Je formule des recommandations fondées, encore une fois, sur ma compréhension clinique de la maladie, mais nous devons reconnaître que les ressources sont limitées, que ce soit au sein du système correctionnel ou dans la collectivité.

Il est certain que, malgré les recommandations, je pense que le nombre de choix ou de solutions de rechange, particulièrement pour les délinquantes, dépendrait en grande partie des ressources

available within that system or constrained environment where they are. So it is limiting.

That is the best that I can comment in my capacity as a clinician.

Senator Greenwood: That is very helpful. If I am understanding this correctly, you will make a recommendation: If the resource is there, they might access this or that.

Thank you for that because it helps me to understand much better.

I am trying to get at the individual choice. When we go for medical care, we always have choices: Do we want to go there or there? But scarcity always limits all of that as well. I know some people might choose this over that, even though you might think that they choose this but they are going to go there. Thank you for that.

Dr. Kravtseyuk: If you will allow me to add —

Senator Greenwood: Please.

Dr. Kravtseyuk: All I can say is that in my capacity as a forensic psychiatrist, I work as an expert for the courts but also as a treatment provider in correctional facilities.

Very often, I hear from my patients, “Doctor, I want to do this. I want to practise my culture. I want to have access to therapists, but there are none.”

The Chair: Did you want Ms. Orr to make any comments on your first question?

Senator Greenwood: If you would like, Ms. Orr, please do so. If not, that is okay too.

Ms. Orr: I can get you information on the medium-security and minimum-security numbers. If you don't mind, I would also like to weigh in because I have a tremendous amount of experience in the operations of CSC.

Do people have choices? Yes, they do. However, if the person providing you those choices is not educated on the choices that people have, they won't be able to convey that. There is no training in federal corrections for section 81 and section 84, so I would assume that this exists for very similar facilities.

If people doing intake and institutional parole officers don't understand what options exist out there for people with mental health issues or Indigenous offenders, they can't provide that information. It is a huge issue and one of the systemic issues I

disponibles dans ce système ou dans l'environnement restreint où elles se trouvent. C'est donc un choix limité.

C'est le mieux que je puisse dire en ma qualité de clinicienne.

La sénatrice Greenwood : C'est très utile. Si je comprends bien, vous allez faire une recommandation : si la ressource est disponible, les personnes pourraient avoir accès à ceci ou à cela.

Je vous en remercie, car cela m'aide à beaucoup mieux comprendre.

J'essaie de comprendre le choix individuel. Lorsque nous demandons des soins médicaux, nous avons toujours le choix : voulons-nous aller ici ou là? Mais la rareté limite toujours le choix également. Je sais que certaines personnes pourraient choisir ceci plutôt que cela, même si vous pensiez peut-être qu'elles auraient choisi cela, mais elles ont plutôt choisi ceci. Je vous remercie.

Dre Kravtseyuk : Si vous me permettez d'ajouter...

La sénatrice Greenwood : Je vous en prie.

Dre Kravtseyuk : Tout ce que je peux dire, c'est qu'en tant que psychiatre judiciaire, je travaille à titre d'experte pour les tribunaux, mais aussi de fournisseur de traitements dans les établissements correctionnels.

Très souvent, mes patients me disent : « Je veux faire cela. Je veux pratiquer ma culture. Je veux avoir accès à des thérapeutes, mais il n'y en a pas. »

Le président : Voulez-vous que Mme Orr réponde à votre première question?

La sénatrice Greenwood : Si vous le voulez, madame Orr, je vous en prie. Sinon, ce n'est pas grave non plus.

Mme Orr : Je peux vous obtenir des renseignements sur le nombre de détenus d'établissements à sécurité moyenne et à sécurité minimale. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais également intervenir parce que j'ai énormément d'expérience des opérations du Service correctionnel Canada, le SCC.

Les gens ont-ils des choix? Oui. Cependant, si la personne qui vous offre ces choix n'est pas informée de ces choix, elle ne sera pas en mesure de les offrir. Il n'y a pas de formation dans les services correctionnels fédéraux en ce qui concerne l'article 81 et l'article 84, alors je suppose que c'est la même chose dans des établissements très semblables.

Si les agents de libération conditionnelle à l'admission et en établissement ne comprennent pas les options qui s'offrent aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou aux délinquants autochtones, ils ne peuvent pas fournir cette

referred to that I believe is part of the underutilization of section 81 healing lodges.

Senator Greenwood: Thank you.

[*Translation*]

Senator Oudar: Thank you so much to all three of you for being here and helping us understand.

I had some questions earlier regarding proposed sections 81 and 84 in the bill, and the previous group answered them. I will now go back up a bit in the bill, which brings me to questions around section 29. I will start with you, Dr. Kravtseyuk.

Proposed section 29.02 in Bill S-205 refers to disabling mental health issues as evidenced by criteria already used to determine whether a person's health is deteriorating in a structured intervention unit, or SIU. These criteria are medical and behavioural, but nothing in the act explicitly says that these criteria can be used to determine mental health issues. Furthermore, it does not refer to the cultural, historical, or social realities that are unique to Indigenous peoples.

I have not heard any explanation on this today or in previous testimonies. In your opinion, should the bill and section 29.02 have gone beyond what is currently determined in terms of health?

Let me explain. Should we have taken into account distress, intergenerational trauma and everything that was recognized, particularly in case law and investigation reports, as historical trauma? Should we have gone further in setting out this definition in section 29.02? Is the bill mistaken in this regard by not taking into account everything that has been written about historical trauma in investigation reports and case law? Thank you.

[*English*]

Dr. Kravtseyuk: Thank you very much for your question.

Clinically speaking, when answering any legal question from the perspective of forensic psychiatry, I think we always try to derive a fulsome appraisal of all the clinical information.

My understanding, certainly legally, is when we speak about a disabling mental condition, it is something that is left at the discretion of the clinician to really ensure there is a fulsome evaluation to include all of the aspects. That would include intergenerational trauma and all of the psychosocial aspects of development because frequently, we are not dealing with just

information. C'est un énorme problème, et l'un des problèmes systémiques dont j'ai parlé qui contribue, je crois, à la sous-utilisation des pavillons de ressourcement visés à l'article 81.

La sénatrice Greenwood : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Merci infiniment à toutes trois d'être ici et de nous éclairer.

J'ai eu des questions un peu plus tôt concernant les articles 81 et 84 du projet de loi, et le groupe précédent y a répondu. Je vais maintenant remonter un peu plus haut dans le projet de loi, ce qui m'amène à des questions concernant l'article 29. Je commence par vous, docteur Kravtseyuk.

L'article 29.02 du projet de loi S-205 définit les troubles mentaux invalidants, donc cela renvoie à ceux qui sont déjà utilisés actuellement pour déterminer si la santé d'une personne se détériore ou non en unité d'intervention structurée (UIS). Ces critères sont médicaux et comportementaux, mais rien, dans la loi, n'aborde explicitement ces critères pour déterminer ces troubles. Et, cela ne fait pas référence aux réalités culturelles, historiques ou sociales qui sont très particulières aux peuples autochtones.

Je n'ai pas entendu d'explication là-dessus aujourd'hui ni dans les témoignages précédents. À votre avis, est-ce que le projet de loi et l'article 29.02 auraient dû aller au-delà de ce qu'on détermine actuellement au niveau de la santé?

Je m'explique. Est-ce qu'on aurait dû prendre en compte la détresse, les traumatismes intergénérationnels et tout ce qui était reconnu, plus particulièrement dans la jurisprudence et dans les rapports d'enquête, comme des traumatismes historiques? Est-ce qu'on aurait dû aller plus loin pour déterminer cette définition à l'article 29.02? Est-ce que le projet de loi fait une erreur là-dessus en ne tenant pas compte de tout ce qu'on a écrit par rapport aux traumatismes historiques dans les rapports d'enquête et toute la jurisprudence? Merci.

[*Traduction*]

Dre Kravtseyuk : Merci beaucoup de votre question.

Sur le plan clinique, lorsque nous répondons à une question d'ordre juridique du point de vue de la psychiatrie judiciaire, je pense que nous essayons toujours d'obtenir une évaluation complète de tous les renseignements cliniques.

D'après ce que je comprends, du point de vue juridique, lorsque nous parlons d'un trouble mental invalidant, il est laissé à la discrétion du clinicien de vraiment s'assurer qu'une évaluation complète a englobé tous les aspects. Cela inclurait le traumatisme intergénérationnel et tous les aspects psychosociaux du développement parce que, souvent, il n'y a pas qu'un seul

one diagnosis. We are dealing with a complex interplay of conditions that are grounded in trauma, upbringing and intergenerational traumas through generations.

Even with the wording as is, I believe clinically, as physicians, we take into consideration all the aspects you listed.

Certainly, to be inclusive and to be thorough in terms of direction and sometimes legal oversight, in my clinical opinion, it is always helpful to have more clarity in terms of aspects that would go into it, if I understood your question correctly.

Does that answer your question? I can provide additional information.

The Chair: Ms. Orr, would you like to answer the question?

Ms. Orr: If I may, I would like to check with my colleague Annetta Armstrong, who is there with you now, to see if she wishes to weigh in on this. She has extensive experience working with Indigenous women in federal corrections and with women who have significant mental health challenges and carry trauma. I would like to defer to her to see if she would like to weigh in on this.

Annetta Armstrong, Board Member, National Indigenous Healing Lodge Coalition: Thank you. I work for an organization that provides housing for women and kids and does a lot of trauma work: addictions-based trauma and violence-based trauma.

We have, with our healing lodge especially, been able to provide a lot of support for the women who are residents. We are successful at helping our residents heal. We are successful at repatriating our Prairie women back to Manitoba, and we are successful at reunifying our moms with their families and their children.

I know that it has been difficult as a section 81 healing lodge to be everything to all of the women. Our women have many needs. We try and recognize that there absolutely needs to be more mental health supports within CSC and within the healing lodges.

I do not know what more to say.

The Chair: Thank you.

Senator Pate, we are right at about two minutes left. Do you wish to ask your question? Please do so. The witnesses would then provide written answers.

Senator Pate: That is great. Thank you.

diagnostic. Nous faisons face à une interaction complexe de conditions qui sont ancrées dans les expériences traumatisantes, l'éducation et les traumatismes perpétués au fil des générations.

Même avec le libellé actuel, je crois que sur le plan clinique, en tant que médecins, nous tenons compte de tous les aspects que vous avez énumérés.

À mon avis, il est toujours utile d'être plus clair en ce qui a trait aux aspects qui entrent en ligne de compte, si j'ai bien compris votre question, afin d'être inclusif et rigoureux sur le plan de l'orientation et parfois de la supervision juridique.

Est-ce que cela répond à votre question? Je peux vous fournir des renseignements supplémentaires.

Le président : Madame Orr, voulez-vous répondre à la question?

Mme Orr : Si vous me le permettez, j'aimerais vérifier auprès de ma collègue Annetta Armstrong, qui est avec vous maintenant, si elle souhaite intervenir. Elle possède une vaste expérience de travail auprès des femmes autochtones dans les services correctionnels fédéraux et auprès des femmes qui ont d'importants problèmes de santé mentale et qui ont des traumatismes. J'aimerais savoir si elle a quelque chose à dire à ce sujet.

Annetta Armstrong, membre du conseil d'administration, National Indigenous Healing Lodge Coalition : Merci. Je travaille pour un organisme qui fournit des logements aux femmes et aux enfants et qui fait beaucoup de travail relativement aux traumatismes liés à la toxicomanie et à la violence.

Grâce à notre pavillon de ressourcement en particulier, nous avons été en mesure d'offrir beaucoup de soutien aux résidentes. Nous réussissons à aider nos résidentes à guérir. Nous avons réussi à rapatrier des femmes des Prairies au Manitoba et à réunir nos mères à leurs familles et leurs enfants.

Je sais qu'il a été difficile, en tant que pavillon de ressourcement visé à l'article 81, de tout faire pour toutes les femmes. Nos femmes ont de nombreux besoins. Nous essayons de faire reconnaître que le SCC et les pavillons de ressourcement ont absolument besoin de plus de soutien en santé mentale.

Je ne sais pas quoi dire de plus.

Le président : Merci.

Madame la sénatrice Pate, il nous reste environ deux minutes. Voulez-vous poser votre question? Je vous en prie. Les témoins fourniraient ensuite des réponses écrites.

La sénatrice Pate : C'est parfait. Merci.

Thank you, Ms. Armstrong. Yes, I know many of the folks who have gone through yours and many of the others' healing lodges, as well as Ms. Orr's healing lodge. Thank you for the support that you provide.

Dr. Kravtsenyuk, I would be interested in your response, either in writing or if there is time now. Would it surprise you to hear that a number of the psychiatrists in charge of the regional treatment centres have frequently asked people such as me in my former life, as well as currently, to assist them in getting advocates and psychiatrists from outside their jurisdiction, because there is a perception that if they work within corrections and if they go against the security issues being raised by corrections, they will, if not be sanctioned, face difficulties working in those environments?

Would it surprise you that, in fact, some of those psychiatrists have encouraged us to go further afield and to seek legal advice and legal supports to help challenge this and support the rights of prisoners?

Dr. Kravtsenyuk: Thank you, Senator Pate. I understand there are time constraints, so I will provide my response in writing, but I can briefly indicate it does not surprise me. We are very privileged to have voices like yours, all of you honourable senators, to advocate for people who really need that help and for clinicians who see how services should be navigated and how to get their patients to the correct services, regardless of all the operational constraints within which we work. It's not surprising, and I will provide a fulsome answer in a written format.

The Chair: Thank you very much.

Once again, I thank our witnesses for taking the time to be with us here today and for answering our questions. Your testimony is very valuable to the committee's work. We're grateful for your appearance today. We look forward to any written answers you may have, which would augment your testimony here today.

Honourable senators, before we adjourn, I thank the members of the committee for your collaboration throughout the session, making my job easy as the chair of this committee.

I also thank our staff and the services who assist us in our meetings and our work. I thank Vincent Labrosse, our clerk, as well as Michaela Keenan-Pelletier and Dana Phillips, our analysts, and also our pages who aren't here because they're writing final exams today.

Merci, madame Armstrong. Oui, je connais beaucoup de gens qui sont passés par votre pavillon de ressourcement, par d'autres, ainsi que par celui de Mme Orr. Je vous remercie de votre soutien.

Docteur Kravtsenyuk, j'aimerais que vous me répondiez par écrit ou maintenant si nous en avons le temps. Seriez-vous surprise d'apprendre qu'un certain nombre de psychiatres responsables de centres régionaux de traitement ont souvent demandé à des gens comme moi, dans mon ancienne vie, ainsi qu'à l'heure actuelle, de les aider à trouver des avocats et des psychiatres de l'extérieur de leur administration, parce qu'ils ont l'impression que s'ils travaillent au sein des services correctionnels et qu'ils enfreignent leurs règles de sécurité, ils auront, s'ils ne sont pas sanctionnés, de la difficulté à travailler dans ces milieux?

Seriez-vous surprise d'apprendre que, en fait, certains de ces psychiatres nous ont encouragés à aller plus loin dans le processus et à demander de l'aide et des conseils juridiques pour aider à contester cette décision et défendre les droits des prisonniers?

Dre Kravtsenyuk : Merci, madame la sénatrice Pate. Je comprends qu'il y a des contraintes de temps, alors je vais fournir ma réponse par écrit, mais je peux dire rapidement que cela ne m'étonne pas. Nous sommes très privilégiés d'avoir des voix comme la vôtre, mesdames et messieurs les sénateurs, pour défendre les gens qui ont vraiment besoin de cette aide et les cliniciens qui voient comment orienter les services et comment guider leurs patients vers les bons services, indépendamment de toutes les contraintes opérationnelles auxquelles nous sommes confrontés dans notre travail. Ce n'est pas surprenant, et je vais vous fournir une réponse complète par écrit.

Le président : Merci beaucoup.

Encore une fois, je remercie nos témoins d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions. Votre témoignage est très précieux pour les travaux du comité. Nous vous sommes reconnaissants de votre présence aujourd'hui. Nous avons hâte de recevoir vos réponses écrites, qui viendront compléter votre témoignage d'aujourd'hui.

Chers collègues, avant de lever la séance, je tiens à remercier les membres du comité pour leur collaboration tout au long de la session, ce qui m'a facilité la tâche en tant que président du comité.

Je remercie également notre personnel et les gens des services qui nous aident dans nos réunions et nos travaux. Je remercie Vincent Labrosse, notre greffier, ainsi que Michaela Keenan-Pelletier et Dana Phillips, nos analystes, et aussi nos pages qui ne sont pas ici parce qu'ils passent leurs examens de fin de session aujourd'hui.

I wish you all a merry Christmas, happy holidays and a happy new year. Safe travels during the course of the break. I look forward to seeing you all in 2026 so that we can come back and continue our work.

(The committee adjourned.)

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël, de joyeuses Fêtes et une bonne année. Soyez prudents dans vos déplacements pendant la pause. J'ai hâte de vous voir tous en 2026 afin que nous puissions revenir et poursuivre notre travail.

(La séance est levée.)
